

7 JOURS

L'ÉCO DE LA BRETAGNE

N°5203

11 novembre 2023

Prix : 2 €
7jours.fr

**TEMPÊTES
EN BRETAGNE**
Sinistres
et assurances

**DU N'ŒUF
À L'OUEST**
Circul'Egg
à Janzé

**Victor
Gomes**
directeur du site
de Caudan (56)

Copex
**Un savoir-FER
XXL**

16

10

Bretagne p/04

- En Bref :
 - 200 projets bretons France 2030
 - MAEC : lettre de 35 parlementaires bretons
- Tempêtes sur les assureurs

Ille-et-Vilaine p/06

- Startup & IA : Skyld
- En Bref : Drop'n Plug ; Maestro Syndic ; Kalamos
- Revalorisation : Circul'egg
- Hommage : Claude Giboire
- Galian : production de vélos
- Fougeray Décoration

Morbihan p/12

- Énergie-Pêche-Environnement : une alliance
- En Bref : Ar-Val ; Conscio Technologies ; Arpège Marée
- Beam Cube : jumeau numérique
- Carnet

7 JOURS - L'éco de la Bretagne ; N° 5203 ; ÉDITÉ PAR « 7Jours » SAS au capital de 54 000 € ;

SIÈGE SOCIAL : 1 rue la Chalotais, 35000 RENNES ; TÉL. 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr ; ADRESSE POSTALE : BP 8033 35103 RENNES Cedex 3.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Guillaume LALAU DIRECTRICE : Olivia CLAUDEVILLE

RÉDACTRICE EN CHEF : Laora MAUDIEU ; JOURNALISTES : Djamel BENTALEB, Suzanne BRUNEAU, Sarah SEDRAOUI

CHARGÉE DES CONTENUS DIGITAUX : Karine BARBÉ ; DIRECTION ARTISTIQUE : David PEYS ; MAQUETTISTE / GRAPHISTE : Steven ISRAEL

PUBLICITÉ : Olivia CLAUDEVILLE ; ANNONCES LÉGALES & ABONNEMENTS : Angélique AUBRY, Gwenaëlle MOURIÈRE

PRÉSIDENT HONORAIRE : Jean-Jacques BRÉE

Nous contacter : **Rédaction** : redaction@7jours.fr ; **Annonces légales** : annoncelegale@7jours.fr ; **Publicité** : publicite@7jours.fr ; **Direction** : contact@7jours.fr

N° CPPAP 0226 1 83943 / ISSN 2025-6078 / RCS Rennes 589 200 344

IMPRESSION : Corlet Imprimeur, 14110 Condé-sur-Noireau ; Dépôt légal à parution **HEBDOMADAIRE** : Parution le samedi

PRIX DE VENTE UNITAIRE : 2 € **ABONNEMENT 1 AN** : 69 € (TVA incluse) : couplage journal + site internet. Membre de RésoHebdoEco.



Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

pefc-france.org

SOMMAIRE

© Sylvain Mainguy Photography



Grand Format p/16

- Entretien avec Victor Gomes, directeur de La Copex à Caudan

L'œil des experts p/22

- L'entreprise dans la nébuleuse des difficultés ponctuelles, par M^e Matthieu Mercier, avocat au barreau de Rennes
- Centre de Médiation Régional 35 : Les modes amiables de résolution des conflits

Art de vivre p/26

- Exposition aux archives départementales à Rennes

Annonces légales p/27



Vies familiale et entrepreneuriale : l'art du jonglage

« Je jongle entre les vacances scolaires et l'entreprise », me glisse Marie Paindavoine, fondatrice de Skyld. Trouver le bon équilibre entre le projet entrepreneurial et la famille est un art complexe, donnant lieu à des journées millimétrées. Pourtant, nombre d'études montrent que les entrepreneurs se lancent pour la liberté que cela offre, notamment celle du temps.

Encore faut-il pouvoir s'approprier pleinement ce temps, un défi de taille dans un monde où les parents sont souvent réduits à bricoler des solutions, plus ou moins satisfaisantes, pour la garde de leurs enfants.

Et ne mettons pas la tête dans le sable : une situation d'autant plus vraie pour les femmes, obligeant certaines à choisir entre désir d'entreprendre et vie familiale.

Alors, chers entrepreneurs, refusez de choisir. En attendant que la société s'adapte, n'oubliez pas que chacun fait du mieux qu'il peut. Et c'est déjà très bien.

Suzanne Bruneau

Billet

200 projets bretons lauréats « France 2030 »

Sur les 15 milliards d'euros alloués par l'État et censés soutenir les filières industrielles d'avenir, 340 millions d'euros seront investis en Bretagne, bénéficiant à environ 200 projets (au 31 juillet 2023), comme communiqué par la CCI de Bretagne lors de son assemblée générale d'octobre. Un exemple emblématique est celui de la startup 3D-TEX, fondée en 2021 à Saint-Malo, lauréate de l'appel à projets "Première usine" du plan France 2030, qui a reçu un soutien financier de 1,6 million d'euros. Morgane Pennec, conseillère entreprise au sein de la CCI d'Ille-et-Vilaine, avait accompagné 3D-TEX de la conception au suivi du dossier.

Jean-Pierre Rivery, président de la CCI Bretagne, met en avant que « France 2030 est une opportunité qui n'est pas réservée aux grands groupes et que nous souhaitons voir déployée sur tout le territoire. »



Alexandre Colomb, directeur de Bretagne Compétitivité ; Sébastien Molet, chef du service économique de l'État en région de la DREETS ; Morgane Pennec, conseillère d'entreprise spécialisée en financement à la CCI Ille-et-Vilaine ; Basile Ricquier, associé de l'entreprise 3D-TEX

MAEC : 35 parlementaires bretons se mobilisent pour les agriculteurs



35 parlementaires bretons ont cosigné un courrier transpartisan pour alerter le Gouvernement sur l'insuffisance des moyens alloués aux Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de seconde génération dans le cadre de la programmation de la politique agricole commune (PAC) 2023-2027. Contrats d'engagement sur cinq ans visant à promouvoir des pratiques conciliant performance environnementale et économique à l'échelle des territoires, les MAEC rémunèrent les agriculteurs pour des pratiques vertueuses à hauteur de 10 000 euros en moyenne par an.

Dans le cadre de la seconde génération de MAEC, le budget « est largement insuffisant pour honorer les demandes formulées par les agriculteurs lors de leur déclaration PAC. » En Bretagne, pour les 4 545 MAEC demandées, concernant près de 2 900 exploitations agricoles, le montant s'élève à 148 millions d'euros pour la campagne 2023 (selon des données de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) quand l'enveloppe budgétaire s'élève à 95,2 millions d'euros. « Il n'est pas envisageable de laisser sur le bord de la route des exploitations agricoles engagées dans la transition agro-écologique en raison d'une sous-budgétisation des financements », selon Claudia Rouaux, députée d'Ille-et-Vilaine, à l'initiative du courrier.

Tempêtes

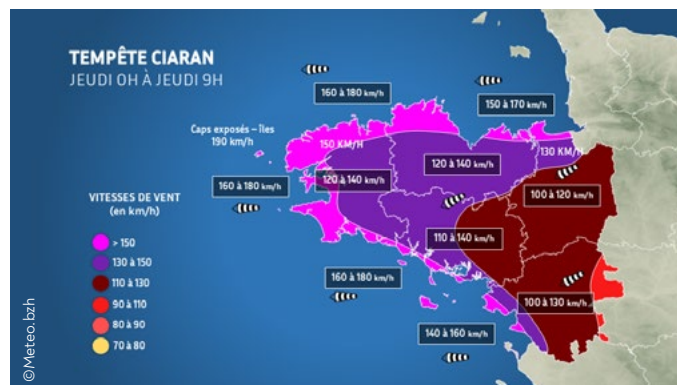
Les assureurs bretons sur le pont

Par Suzanne Bruneau

Ce début novembre, les tempêtes *Ciaran* et *Domingos* ont durement frappé la Bretagne avec des rafales de vent pouvant atteindre plus 200 km/h, provoquant des dégâts matériels d'ampleur. 780 000 foyers bretons ont été privés d'électricité. Les agents généraux bretons se sont mis en ordre de bataille pour traiter en nombre les déclarations de sinistres des assurés, particuliers et professionnels.

Vincent Besneux, président de l'agea Bretagne (fédération des agents généraux d'assurances) et lui-même agent général Axa à Pacé et au Rheu (35) : « Nous sommes encore très loin de pouvoir faire une estimation du coût global de la tempête. Nous recevons encore des déclarations. Dans mon agence, nous avons enregistré 50 sinistres en cinq jours ; là, où en temps normal, nous en avons 7 ou 8. Une agence du Finistère Sud avait 450 dossiers en deux jours. Des toitures ou des abris de jardins envolées, des arbres tombés... Si nous avons envoyé de nombreux SMS de prévention, tout ne peut pas être évité. La charge de travail et donc les délais de traitement des dossiers sont très importants. Sans compter la partie entreprise. Certaines sociétés sont restées plusieurs jours sans électricité. Dans une telle situation exceptionnelle, les assureurs s'adaptent. Nous appliquons une seule franchise en cas de plusieurs garanties prévues dans le contrat ou en cas de différents sinistres. Ce qui m'inquiète le plus, c'est le temps que prendra la remise en état, alors que les artisans sont déjà en tension. »

« Les sinistres sont traités en garantie tempête. Le régime de catastrophe naturel n'a pas été décrété. »



Au lendemain de la tempête *Ciaran*, le 2 novembre matin :

Ille-et-Vilaine :

460 interventions des sapeurs-pompiers
78 000 foyers sans électricité

Morbihan :

631 interventions des sapeurs-pompiers
195 000 foyers sans électricité

Finistère :

429 interventions des sapeurs-pompiers
286 000 foyers sans électricité

Côtes d'Armor :

377 interventions des sapeurs-pompiers
220 000 foyers sans électricité

Un gestionnaire sinistre pro entreprise du cabinet Assur' and Finances (MMA) de Cesson-Sévigné (35) explique quant à lui que « l'essentiel des sinistres déclarés par les entreprises concernent des toitures envolées ; qui, elles-mêmes causent des dégâts. Nous avons pris des mesures exceptionnelles : élargissement des seuils d'expertise - pour que les experts se concentrent sur les sinistres les plus importants et gagner du temps sur les plus petits dossiers -, allongement du délai de déclaration à 30 jours, regroupement des dégâts des deux tempêtes en un seul sinistre, location de groupes électrogènes, bâchage pour parer au plus urgent avec l'assistance... En revanche, il faut préciser que la tempête ne passe pas en catastrophe naturelle. Elle est traitée en garantie tempête. Le régime de catastrophe naturelle est reconnue comme telle par un arrêté interministériel. Il y a parfois une confusion. »

Intelligence artificielle

Skyld protège les algorithmes du vol

Par Suzanne Bruneau

Elle a obtenu la confiance d'incubateurs de renom. À **Rennes**, le Startup Studio d'Inria et le Pool, et aux États-Unis, l'incubateur de l'université de Berkeley (Californie). Marie Paindavoine est la fondatrice de Skyld, un projet deeptech en phase de lancement qui sécurise les algorithmes d'intelligence artificielle (IA) déployés sur les téléphones mobiles ou les téléphones connectés, particulièrement pour des entreprises de la santé et de la mobilité.

Les algorithmes d'IA s'étendent désormais au-delà du Cloud et se déploient sur les systèmes embarqués. Conséquence : l'éditeur n'a plus le contrôle sur son algorithme. Comment garantir la sécurité, en évitant tout piratage ou vol ? À Rennes, Skyld conçoit un kit de développement permettant aux industriels de chiffrer leurs logiciels.

« Nous protégeons la propriété intellectuelle des algorithmes, désormais embarqués directement sur les téléphones et objets connectés, contre des attaquants qui pourraient le récupérer en quelques minutes, le modifier, le comprendre. Des malveillances qui peuvent être une première étape vers des attaques plus complexes. »

Comment ? « Nous avons un algorithme de machine learning* qui transforme l'algorithme du client, avec des valeurs aléatoires, le rendant ainsi invulnérable aux hackers », poursuit l'ingénieure.

Si Marie Paindavoine et ses trois collaborateurs agissent aujourd'hui directement sur les algorithmes, à terme, le but est de fournir un logiciel aux entreprises pour qu'elles puissent être autonomes.

*Le machine learning est une branche de l'IA qui vise à donner aux machines la capacité d'« apprendre » à partir de données, via des modèles mathématiques.

Tour de table à 1 million

L'entrepreneuse vient d'ouvrir son premier tour de table. Objectif de levée : 1 million d'euros. Elle revient d'ailleurs de Milan où se tenait le Demo Day européen de l'accélérateur de Berkeley. « Je suis au début du road show, cela démarre très bien. Nous avons un produit totalement scalable. Prochaines étapes : passer des certifications et avoir du revenu récurrent. Fin 2025, j'espère dépasser la barre du million d'euros en revenu annuel. »

Pour l'heure, Skyld a déjà sécurisé les algorithmes de Hope, projet de détection de signaux faibles de cancers grâce à des photos et des questionnaires médicaux, et de Tuito, des boîtiers d'analyse audio.

Le parcours de Marie Paindavoine

Doctorante chez Orange, elle soutient une thèse sur la cryptographie en 2016. L'ingénieure poursuit ses recherches appliquées chez Renault - Nissan où elle travaille sur la cybersécurité des services connectés. Lorsqu'elle s'installe à Rennes en 2020, elle rejoint la startup Famoco, conceptrice de téléphones portables sécurisés, avant de se lancer à temps plein dans son projet.



Drop'n Plug : plus d'1 M€ de chiffre d'affaires en 2023

Drop'n Plug est spécialisée dans les solutions de recharge fixes ou mobiles pour véhicule électrique. Créée en 2020, l'entreprise s'est structurée autour d'un entrepôt de 600 m² plaine de Baud-Chardonnet à Rennes, et une équipe de 7 salariés, pour un chiffre d'affaires prévisionnel en 2023 de plus d'un million d'euros. Boostée par le marché du véhicule électrique, l'entreprise surfe sur la dynamique législative actuelle : loi d'orientation des mobilités (LOM) et loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV). La première impose des bornes de recharge sur 5 à 20 % des places de parking d'ici à 2025 ; la seconde dictant d'ici fin 2030 l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings. « *Innovation et agilité font partie de notre ADN, c'est ce qui nous a permis par exemple de développer en interne notre propre logiciel de suivi et pilotage drop'n connect* », explique Sébastien Neaud, directeur général.



Kalamos : livraison de petits-déjeuners en entreprise

Créée en 2020 par Manon Huet, et installée dans un atelier à la Mézière depuis juin 2022, l'entreprise Kalamos, propose des cookies et des biscuits pour les professionnels et les particuliers. Elle a récemment annoncé une nouvelle offre : des services de livraison de petits-déjeuners et de goûters en entreprise. La jeune société se charge de l'organisation de toutes sortes d'événements gourmands en entreprise, de la préparation à la mise en place : réunion matinale, accueil ou départ d'un collaborateur, rendez-vous d'affaires, formation... « *Aujourd'hui, la diversité des régimes alimentaires peut s'avérer complexe à gérer en entreprise. C'est pourquoi les formules sont conçues pour s'adapter à tous les besoins, qu'il s'agisse de régime végétarien, végétalien, sans lactose ou autres régimes spécifiques. Nous fournissons des contenants réutilisables ensuite récupérés à la fin de l'évènement pour limiter les déchets* ». contact@kalamos-food.com

Le rennais Maestro Syndic rachète le nantais de Baudinière Immobilier

Filiale du groupe Giboire, Maestro Syndic, basé à Rennes et lancé il y a moins de deux ans (6 600 lots de syndic), rachète le cabinet nantais de Baudinière Immobilier. Une nouvelle acquisition qui vient conforter son développement : fin 2021, l'entité avait déjà acté le rachat d'un cabinet de syndic rennais et fin 2022, celui de la société nantaise Demare Beaulieu Immobilier. Cette dernière acquisition permet à l'entité de doubler sa clientèle commerce avec 3 600 lots de syndics supplémentaires dans 250 copropriétés, et au groupe Giboire de compléter son portefeuille de gestion locative et son activité de transaction immobilière. « *Cette nouvelle acquisition témoigne du dynamisme et de l'ambition portée par Maestro Syndic, qui moins de deux ans après son lancement, confirme sa place d'acteur de référence comme syndic de copropriété dans le Grand Ouest* », précise Franck Le Falher, directeur de la filiale.



Franck Le Falher

Du n'œuf à Janzé

Circul'Egg

Par Sarah Sedraoui

Startup née en 2018, Circul'Egg récupère les coquilles d'œufs et les revalorise pour les filières de l'industrie cosmétique, de l'alimentation animale ou encore des compléments alimentaires. Après un dépôt d'un brevet en 2021 et de multiples récompenses, l'entreprise annonce s'installer à **Janzé**, sur un site industriel de 2 500 m². Tour d'horizon avec Yacine Kabeche, CEO.

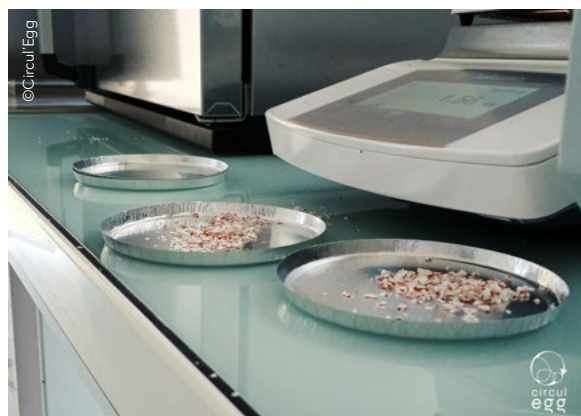
40 000 tonnes de coquilles d'œufs

Pourquoi les œufs ? « Car la France est le premier pays producteur d'œufs en Europe et que plus de 40 000 tonnes de coquilles d'œufs sont rejetées chaque année. Actuellement, les casseries sont contraintes d'éliminer ces biodéchets, par diverses techniques telles que l'incinération, le compostage ou encore l'épandage. L'élimination d'une tonne de coquilles suivant ces méthodes coûte en moyenne à ces industries entre 10 € à 50 €/tonne, soit jusqu'à 120 000 €/an. » Le but de Circul'Egg : créer de nouveaux liens entre les filières, industrielles ou avicoles. Les co-produits, sources abondantes de minéraux et de biomolécules d'intérêt, sont alors récupérés grâce à un procédé, breveté par Circul'Egg en 2021, séparant sans produits chimiques la coquille externe de la membrane coquillière.

Nouveau site à Janzé

En pleine expansion, la startup vient d'annoncer l'inauguration de son nouveau site industriel le 10 novembre : c'est à Janzé, « le barycentre des casseries de France » que l'équipe de Yacine Kabeche s'installe, dans une unité de 2 500 m². Une troisième étape clé dans la croissance de l'entreprise, qui souhaite traiter, en 2024, près de 4500 tonnes de coquilles à l'année, car aujourd'hui près de 36 entreprises s'intéressent à ce circuit de revalorisation.

« **U**ne économie circulaire plus propre », c'est la ligne de conduite que s'est donnée Yacine Kabeche, entrepreneur de 29 ans, pour créer Circul'Egg. En 2018, il lance la startup dans le cadre de son cursus étudiant, sur cette idée de récupérer les coquilles d'œufs issues des casseries (les usines agro-industrielles dédiées à la casse des œufs), et de les revaloriser à destination de filières industrielles diverses. cinq ans plus tard, Circul'Egg compte 23 récompenses, et le fondateur a été nommé dans le classement Forbes « Under 30 ».



Deux ingrédients, de multiples utilisations

Circul'Egg confectionne deux ingrédients, destinés à plusieurs usages. La coquille d'œuf comprend deux parties distinctes : la coquille externe et la membrane coquillière.

La coquille externe est en grande partie composée de carbonate de calcium (CaCO₃), substance très recherchée par les industriels, à l'origine de nombreux produits du secteur de l'alimentation animale.

La membrane coquillière, quant à elle, renferme des molécules d'intérêt pour le soutien de la fonction articulaire, mais aussi pour des applications thérapeutique, cosmétique ou encore nutritionnelle. Circul'Egg s'intéresse notamment à trois molécules : le collagène, l'acide hyaluronique et la chondroïtine sulfate.

En parallèle, la poudre de membrane de l'œuf permet un sourcing 100 % français.



Samuel Olivier, CPO ; Yacine Kabeche, CEO ;
Justine Lecallier, COO ; Kristen Donnart, CTO

L'équipe de Circul'Egg ne cesse d'ailleurs de s'agrandir : autour des trois associés - Yacine Kabeche, Justine Lecallier et Samuel Olivier - viennent se greffer une quinzaine de collaborateurs et stagiaires, aux profils d'ingénieurs, de gestionnaires ou de financiers. La startup bénéficie aussi de nombreux partenaires et incubateurs comme l'INRAE, Agoranov ou encore l'Institut National de l'Économie Circulaire. Et des projets pour l'avenir, « *pourquoi pas des mini-usines directement en sortie des casseries* », précise Yacine Kabeche.



Hommage



Claude Giboire s'est éteint à 93 ans

Figure rennaise reconnue et fils du fondateur du groupe immobilier éponyme, Claude Giboire est décédé à l'âge de 93 ans le 31 octobre.

Il avait participé à la reconstruction de la ville de Rennes au lendemain de la guerre et à son développement. Il s'était investi comme défenseur du patrimoine architectural rennais (restauration des Portes Mordelaises, réhabilitation de la place Saint-Melaine, galeries du Théâtre...) ainsi que dans les opérations de logement et d'urbanisme aux côtés des collectivités locales.

Dans les années 1980-90, Claude Giboire avait transmis les rênes de l'entreprise à ses enfants, et, depuis 2010, la quatrième génération avait rejoint l'entreprise. Acteur économique clé de la région Ouest, le groupe Giboire comptant 260 collaborateurs, est désormais piloté par ses quatre enfants et petits-enfants. Claude Giboire avait reçu les insignes d'officier de l'Ordre National du Mérite en 2021. « *J'ai beaucoup bâti, c'est vrai, et voir aujourd'hui la quatrième génération de la famille Giboire aux commandes me comble de plaisir* », avait-il confié à cette occasion.

Le vélo **made in** Galian **La Janais**

Par Suzanne Bruneau

Alors que le gouvernement veut renforcer la place du vélo dans l'économie et vise l'assemblage d'1,4 million de vélos en France d'ici à 2027, et de 2 millions de vélos en 2030*, la startup rennaise Galian espère faire sa part avec la future production de son vélo « cargo tail » à **La Janais**.

« **L**a réindustrialisation passera par l'innovation », assure Vincent Renard, co-fondateur de Galian, le cargotail électrique. Structurer une filière économique complète autour du vélo, de l'assemblage au recyclage, fait partie des ambitions du ministère des Transports. Pour l'heure, « 90% du marché européen des cadres de vélo sont faits en Asie, rapporte l'entrepreneur. En France, nous avons perdu des capacités de soudage, surtout pour celui de l'aluminium qui est très particulier. Il y a un enjeu de formation. »

Production prévue à La Janais

Avec son « *Formidable* », un mix entre un vélo cargo et un long tail (capacité à l'avant et à l'arrière), Galian prévoit d'installer sa production au pôle d'excellence industrielle à La Janais, près de Rennes. « Un cluster se crée à La Janais pour que des sociétés comme nous puissent se développer. » 200 précommandes du cargo tail sont ouvertes. Prix d'entrée : 9 230 euros (hors option). « Nous proposons un produit premium, fabriqué en France. C'est le prix des marchés hollandais et allemand. » Si les trente premières commandes seront fabriquées en Occitanie, là où le vélo a été prototypé, le reste devrait voir le jour à Rennes. Livraison prévue au printemps 2024.

La startup, installée au Village by CA, projette une levée de fonds dans l'année à venir pour soutenir son développement industriel et se lancer sur des marchés européens.



Vincent Renard & Éloïse Le Calvez de Galian

Comment **se déplacer** autrement alors que **75%** des déplacements sur une **distance** de **5-6 km** se font en **voiture** ?

Remplacer la 2^e voiture

Pour Vincent Renard, l'aventure a commencé en 2019. À ses côtés, deux anciens ingénieurs de l'ex-PSA : Jean-Marc Lesimple et Franck Lamiré. « Notre raison d'être est d'accompagner la mobilité décarbonée. Comment se déplacer autrement alors que 75% des déplacements sur une distance de 5-6 km se font en voiture ? Notre vélo doit permettre de se passer de la deuxième voiture mais aussi de la première », explique Vincent Renard. Un pari audacieux quand on sait que plus de 9 Français sur 10 utilisent au moins une voiture au sein de leur foyer (92%), que 55% l'utilisent de manière quotidienne, et que 41% en possèdent deux ou plus (source : *OpinionWay pour Sofinco*). Pas de quoi doucher l'optimisme de cet entrepreneur, fondateur et directeur d'une société de traduction pendant plus de 20 ans, membre fondateur du World Trade Center Rennes et président de ce réseau pendant 6 ans.

* source : plan vélo 2023-2027



Fougeray Décoration

Anne Villette dos Santos, nouvelle dirigeante

2023 marque un tournant pour l'entreprise Fougeray Décoration, qui quitte pour la première fois le giron de la famille Fougeray, et vient d'emménager dans la ZAC des Fougerays à **Saint-Malo**. Portrait.

Après 5 générations - depuis Jules Fougeray qui a créé l'entreprise en 1909, à Grégoire qui l'avait reprise à son père Thierry en 2016 - c'est Anne Villette dos Santos, salariée depuis 8 ans, qui devient la présidente avec la majorité des parts.

Âgée de 49 ans, Anne Villette dos Santos a un parcours diversifié en ressources humaines, en gestion financière et commerciale, sur la région parisienne puis sur le bassin malouin. En 2015, elle intègre l'entreprise Fougeray. D'abord responsable du showroom, elle évolue comme responsable d'affaires, puis adjointe de Grégoire Fougeray, qui entre-temps a



repris l'entreprise familiale. « Je me suis tout de suite sentie très bien dans l'entreprise, il y a toujours eu une bonne dynamique au sein de l'équipe. Lorsqu'il a souhaité se retirer et m'a proposé de reprendre, je n'ai pas hésité longtemps », explique la nouvelle dirigeante depuis le 13 janvier 2023.

Plus de 100 salariés

« L'entreprise fonctionne bien, elle a de nombreuses activités dans les finitions intérieures et extérieures, et une force de réactivité avec sa centaine de salariés. Aujourd'hui, les process sont là, et les salariés me connaissent très bien. Tout est en place, j'aime ce que je fais et mon

ambition est de réussir avec toute l'équipe, que chacun soit heureux et fier de travailler chez Fougeray Décoration... Quelque part, c'est garder l'esprit familial de l'entreprise », précise la présidente.

Début septembre, l'emménagement dans les locaux neufs plus spacieux (1300 m²), 1 rue du Docteur Alain Lefort, permet d'optimiser l'organisation des différents services : commercial, administratif, production, le showroom et l'atelier de stockage.

L'entreprise propose une large palette de métiers dans la décoration intérieure (peinture, papiers peints, revêtements de sols souples, résines de sols, plafonds tendus, stores et rideaux sur mesure) et dans les travaux extérieurs (ravalement de façades, isolation thermique par l'extérieur, joints de pierre, enduits à la chaux).

« Nous faisons du petit chantier comme du grand chantier, pour les particuliers autant que pour les professionnels, en neuf et en rénovation. Cette polyvalence de savoir-faire et de clientèle est un atout pour maintenir un bon niveau d'activité et intervenir dans des délais rapides. »

Le nouveau bâtiment



Energie - Pêche - Environnement...

...l'alliance tripartite !

Par Djamel Bentaleb

Un énergéticien, une association de pêcheurs responsables et une organisation environnementale ont signé, à **Lorient**, une convention pour évoquer l'avenir des futurs parcs éoliens et leur gouvernance.

Chacun avance ses arguments et tente de défendre sa vision de l'avenir tout en visant le consensus. De la discussion jaillit la lumière et, peut-être, un modèle vertueux de gestion de ce patrimoine commun.



De g. à dr. : Armand Quéтел (BlueFish), Bertrand Fazio, de Qair et Dénez L'hostis, de FNE

C'est une première en France. Qair, BlueFish et FNE-B ont signé une convention dans laquelle « ils s'allient de manière durable et structurée pour élaborer des réponses communes face aux enjeux de l'accélération du déploiement de l'éolien en mer. »

Cette alliance* est d'autant plus atypique qu'elle réunit 3 signataires d'importance : Qair, un exploitant de parc éolien en mer et producteur d'hydrogène vert (150 salariés) ; BlueFish, une association nationale d'intérêt général créée en 2013 qui promeut la pêche durable et responsable ; et France Nature Environnement-Bretagne,

qui fédère les associations de protection de la nature et de l'environnement.

Les trois acteurs représentent des intérêts jusque-là divergents. Ils tentent de s'écouter... pour s'entendre sur un avenir maritime où les intérêts de chacun seraient pris en compte.

En complément des débats publics

En s'unissant pour œuvrer à mieux vivre ensemble dans l'espace maritime en respectant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, FNE Bretagne, BlueFish et Qair cherchent à répondre de manière durable aux enjeux d'accélération du déploiement de l'éolien en

mer, « alors que vont débiter les débats publics sur les futurs parcs éoliens et, notamment, celui de Belle-Île », indique Bertrand Fazio (Qair). Armand Quéтел (Blue Fish) d'acquiescer : « Nous sommes favorables aux ENR et nous voulons challenger certaines de nos réflexions pour aboutir à une vision partagée de la mer. » Dénez L'hostis, (FNE), précise que « notre alliance souhaite travailler tant sur la décarbonation, que sur la gouvernance des parcs éoliens dans une approche toute "grenélienne" », en référence à la grande conférence sociale de Grenelle.

Lieu d'échanges avant tout

Mêlant visites de terrain, rencontres de spécialistes et table ronde, les 3 partenaires montrent leur volonté de faire avancer les dossiers par des échanges constructifs.

« L'énergie est une chose trop sérieuse pour être laissée aux énergéticiens », conclut Dénez L'hostis. Ajoutant aussitôt, que « l'environnement est également une chose trop sérieuse pour être laissée aux environnementalistes. »

* L'alliance tripartite a été annoncée officiellement lors des 9^{es} assises nationales des Énergies marines renouvelables, à Paris, en juin dernier, en présence d'Olivier Le Nezet, président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, de Loïg Chesnais-Girard, président de la région Bretagne et de Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables.

Le groupe Sources rachète Ar-Val et investit 1 M€

Créée en 2000, la société Ar-Val, installée à Saint-Avé (56) et comptant 64 salariés (21,7 M€ de CA en 2022) est spécialiste de l'ingénierie du traitement et de la valorisation des déchets. La société a été rachetée par le groupe francilien Sources, après avoir été placée 4 mois en redressement judiciaire après des difficultés liées notamment au Covid. « Ar-Val est un des plus grands spécialistes européens de la conception-construction d'unités dédiées au tri, au recyclage et à la valorisation énergétique des déchets, sous forme de Combustibles Solides de Récupération (CSR) ou pour la production de biogaz », explique Sources dans un communiqué. Le groupe Sources, spécialisé dans le traitement de l'eau (140 salariés pour un CA de 65 M€), annonce un investissement de plus d'un million d'euros dans Ar-Val et le recrutement d'une dizaine de salariés. « L'expertise Ar Val complète idéalement celle de Sources dans les domaines du traitement de l'eau et des stations d'épuration. Cette acquisition renforce la position du groupe en tant qu'acteur majeur dans le secteur de l'environnement. »



Arpège Marée : 1,3 M€ pour optimiser les lignes de production

Installé sur le port de Lorient, l'atelier de filetage Arpège Marée (groupe Vivo) investit 1,3 million d'euros dans le développement d'un nouvel outil, avec l'appui de la startup Upcyclink, pour optimiser l'extraction de la chair de poisson. Les techniques de filetage actuelles ne permettent de prélever que 50% d'un poisson acheté en criée, indique l'entreprise, le reste de la chair étant généralement transformé en farine pour la nutrition animale. Le potentiel de progression est donc important, la nouvelle ligne de production permet, après levée des filets, d'extraire la pulpe située autour de l'arête centrale, qui pourra, par exemple entrer dans la composition de plats préparés. À Lorient, Arpège Marée emploie 35 salariés pour traiter 2 000 tonnes de poissons par an. Avec la mise en place de son nouvel outil de production à partir de coproduits, l'entreprise envisage la création de 7 emplois à terme.



Conscio Technologies s'installe à Plescop

Conscio Technologies, cabinet conseil et éditeur de logiciels dédié à la cybersécurité, a choisi de déménager son siège de Paris à Plescop. L'entreprise a investi 400 000 € pour regrouper ses équipes dans un bâtiment rénové de 200 m², après avoir partagé des bureaux entre Vannes et la Défense pendant 5 ans. « En s'implantant à Plescop, Conscio Technologies fait le choix de rejoindre un écosystème dynamique, qui réunit notamment de nombreux acteurs de la Tech française. Ce déménagement s'inscrit dans le cadre d'un vaste plan d'investissement », selon le communiqué de l'entreprise. Conscio Technologies veut maîtriser et accompagner sa forte croissance, qui a atteint + 40 % en 2022 pour un CA de 2 millions d'euros. Elle vise la conquête de nouveaux marchés liés à la santé et l'intégration de technologies de rupture comme l'IA. En s'implantant à Plescop, l'éditeur a également recruté une quinzaine de collaborateurs.



Un ^{Beam Cube} jumeau numérique pour optimiser un chantier

Par Djamel Bentaleb

Thierry Albert à la tête de Beam Cube à **Vannes** travaille avec son partenaire de Dassault Systèmes, pour créer les jumeaux numériques d'un bâtiment, d'une usine, d'un chantier ou d'un ensemble urbain (conurbation). La solution numérique a vocation à faciliter le travail d'une multitude de professionnels.

Thierry Albert et ses associés ont testé le jumeau numérique, dès 2010, dans une société précédente qui proposait une conception globale de bâtiments, via des panneaux de construction préparés en usine, en réadaptant sa méthode de chantier et son organisation. « Avec cette nouvelle organisation optimale via le jumeau numérique, nous avons réussi à sortir certaines maisons hors d'eau hors d'air de 150 m² en 3 jours, indique Thierry Albert, dirigeant et fondateur de Beam Cube. Tout en préparant les artisans de second œuvre à l'adaptation de leurs savoir-faire. C'est cette même démarche d'anticipation, d'optimisation et de planification qui a été utilisée pour la construction des Biocoop de Lanester et Lorient. Pour le même prix au mètre carré ! »

« Nous utilisons la plateforme 3D Experience® de Dassault Systèmes. Nos ingénieurs partent des besoins et des savoir-faire



Thierry Albert, dirigeant et fondateur de Beam Cube

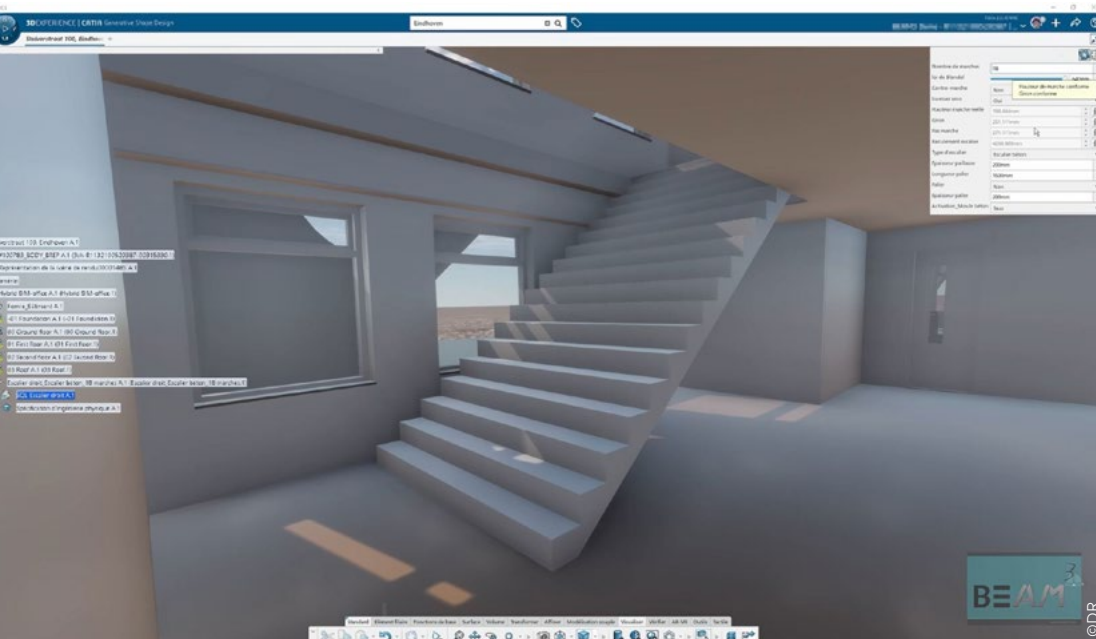
des personnes sur le terrain pour créer une organisation de travail la plus efficace, continue et économique possible. Et, ce, tout au long du cycle de vie du projet. » Avec le jumeau numérique, les chantiers industriels, du bâtiment et des infrastructures peuvent être profondément transformés.

La charge mentale en moins

Créée en 2017, Beam Cube met à disposition des entreprises, artisans et collectivités une solution numérique en ligne, multicanale, cybersécurisée et simple d'utilisation. La société travaille avec de grands groupes comme Piveteau Bois, Airbus, Bouygues, ou les militaires... et vise également les artisans. « Il peut diminuer jusqu'à 30 % de sa charge mentale, revendique Thierry Albert. Il n'a plus à répéter 1 000 fois la même chose : l'organisation du travail est précise et simplifiée pour chaque maillon de la chaîne. » L'entrepreneur met en avant également des économies substantielles : « jusqu'à 15 % d'économies de matières chez un menuisier, par exemple et un retour sur investissement en un trimestre. »

Forte croissance prévue en 2024

Fortement soutenue par BPI Booster et accompagnée par Bretagne Sud Angels, Beam Cube prévoit d'accélérer son développement et changer d'échelle, en dupliquant au bénéfice de nombreux acteurs du bâtiment et du territoire tout le fruit des investissements en R&D réalisés depuis l'origine. « Dès 2024, nous passerons certainement de 18 à plus d'une vingtaine de salariés, avec un objectif de doubler la quantité de clients, et en conséquence notre chiffre d'affaires ».



Carnet

Banque Populaire Grand Ouest

Annette **Dumas**, nommée directrice de la région de l'Armor



©DR

Annette Dumas, 54 ans, devient directrice de la région de l'Armor (Côtes-Armor et Morbihan) de BPGO, qui regroupe 300 collaborateurs dans les deux départements. Elle prend la suite de Jean-Luc Benoît qui a fait valoir ses droits à la retraite. Ingénieur agronome de formation, Annette Dumas travaille dans le secteur bancaire depuis 1996, au Crédit Mutuel de Bretagne, en tant que responsable de clientèle agriculture dans les Côtes-d'Armor. Cinq ans plus tard, elle rejoint la Banque Populaire de l'Ouest en tant que décideur financements agricoles, puis prend la direction d'agences de la BPGO à St-Malo, Rennes, puis Vannes. En 2017, elle dirige le Centre d'affaires entreprises de Lorient où elle est, notamment, en charge des relations avec les entreprises détenant un chiffre d'affaires de plus de 3 millions d'euros. En 2021, Annette Dumas dirige le groupe Littoral Nord Finistère qui comprend 9 agences dont l'agence agriculture du Finistère.

Les journées des pros sont parfois interrompues. Leur connectivité jamais.

triple
secours

1. **Airbox Confort Pro** en cas de panne de connexion internet⁽¹⁾
2. **Numéro de secours** avec le renvoi de vos appels⁽²⁾
3. **Prêt de mobile** immédiat en boutique ou livré sous 24 h⁽³⁾

Objectif 100 % connecté avec les Avantages Pro inclus dans nos offres.



Pro



En savoir plus : 3901⁽⁴⁾ | pro.orange.fr | boutique Orange

Services soumis à conditions valables en France métropolitaine et réservés aux professionnels (sur fourniture de justificatifs d'activité professionnelle). Voir détail et conditions sur pro.orange.fr

(1) Service (avec boîtier inclus, dans la limite d'un seul par offre) pour les offres internet haut débit Pro Orange compatibles (hors offres Internet pro multilignes et Optimale pro multilignes). Service utilisable exclusivement sur le lieu d'installation de l'offre, situé en zone de couverture 4G. En cas de dysfonctionnement déclaré au service client, remise d'une consommation de 140 Go/mois, incompatible avec la VOIP, le service IP fixe, le VPN et la TV d'Orange par décodeur. En cas de connexion de plusieurs équipements à la Livebox Pro, les débits sont partagés. (2) En cas d'indisponibilité de la ou des lignes fixes par internet (hors offre Ligne fixe pro et Ligne fixe business), renvoi automatique de tous les appels entrants vers un numéro de secours fixe ou mobile, en France métropolitaine ou dans les DROM (hors numéros courts et surtaxés), si les causes à l'origine de cette indisponibilité le permettent. (3) Prêt d'un mobile identique ou équivalent (en fonction des stocks disponibles). Délais garantis en France continentale, si appel avant 16 h du lundi au vendredi (hors week-end et jours fériés) auprès du service clients. Dans la limite de deux prêts de mobile par année glissante. (4) Service gratuit et appel au prix d'une communication normale selon l'offre détenue, ou décompté du forfait. Le temps d'attente est gratuit depuis les réseaux Orange. *Catégorie Solutions communicantes pour entreprises - Etude BVA - Viséo CI - Plus d'infos sur escda.fr



**Victor
Gomes**
directeur du site





Copex Un savoir-FER XXL

Par Djamel Bentaleb

Récemment rachetée par le groupe belge Lefort, la Copex, installée à **Caudan** (56), fabrique des presses-cisailles pour le monde entier.

Ces mastodontes de plusieurs centaines de tonnes compactent et découpent l'acier et d'autres déchets solides, destinés à être recyclés. Un marché en pleine croissance qui ne connaît que peu de concurrents.

La Copex possède un savoir-faire rare qu'elle entretient avec soin depuis 1948.

Implantée dans la zone industrielle de Kerpont à Caudan, au fond d'une impasse, la Copex ne paie pas de mine. Du moins à l'extérieur. À l'intérieur, c'est un autre monde. Des ouvriers, lilliputiens, donnent naissance à des monstres d'acier. Ici, les bras des « Copexiens » sont des grues de 3 à 64 tonnes, les plaques d'aciers travaillées font jusqu'à 30 centimètres d'épaisseur et les vérins hydrauliques mesurent presque 7 mètres de haut. Des échelles gargantuesques nécessaires à la fabrication des « Copex », les presses-cisailles à ferrailles parmi les plus performantes du monde.

Jusqu'à 3 500 composants assemblés

La Copex n'est pas seulement assembleur de ces imposantes machines, elle les conçoit et les fabrique entièrement dans ses locaux morbihannais, à l'exception des moteurs et des pompes. « C'est un gigantesque jeu de Léo®, dit Victor Gomes, le directeur d'exploitation du site. Nous assemblons, pour les plus grosses machines, jusqu'à 3 500 composants. Mais tout est extrêmement pensé en amont, grâce à la conception par ordinateur et les simulations numériques. Même si la construction des presses-cisailles suit toujours le même principe, quelle que soit la taille de la bête, elles sont toutes différentes d'un client à l'autre. Chacun a ses exigences, la nature des produits compactés, la longueur (6, 8 ou 10 m), la force des vérins, l'ergonomie... »

« **Réduire** les volumes en **hachant menu** les matériaux, c'est **optimiser** la cargaison et **rentabiliser** au maximum les **frais de transport**. »



120 à 130 tonnes de ferrailles à l'heure

Pourtant, tous ont le même objectif : réduire les volumes pour minimiser les coûts de transport ou de stockage. Que ce soit des ordures ménagères avant l'enfouissement, de l'acier avant recyclage, des fibres végétales destinées à l'export, etc. « *Le transport est l'un des postes les plus coûteux pour les recycleurs à travers le monde, explique Victor Gomes. Donc, réduire les volumes en hachant menu les matériaux, c'est optimiser la cargaison et donc, rentabiliser au maximum les frais de transport.* » Cette recherche de rentabilité a entraîné mécaniquement une augmentation de la taille des « Copex ». La plus imposante des presses sorties de l'usine de Caudan pèse 500 tonnes et le plus gros vérin exerce une force de 2 200 tonnes ! Une machine capable de traiter entre 120 et 130 tonnes de ferrailles à l'heure. Une première mondiale.

Au sortir de la guerre, un marché prometteur et lucratif

L'histoire de la Copex débute au sortir de la Seconde Guerre mondiale. En 1948, la Copex naît à Pont-Scorff des besoins de la réutilisation des fers à béton des constructions détruites par les bombardements. Le ferrailleur, Émile Le Guelennec, fait donc commerce du fer et invente même la pince crocodile. Ce Géotrouvetout de la ferraille travaille discrètement dans son coin. Mais il investit avec beaucoup de flair un marché prometteur et lucratif. « *C'est à nouveau le cas aujourd'hui avec la hausse des coûts des matières premières, les recycleurs reviennent au premier plan, témoigne le directeur. De plus en plus de gros cargos de ferrailles partent du port d'Anvers pour aller dans des fonderies à l'autre bout de la planète. L'étape du compactage est cruciale pour ces clients.* »

Plus de 800 références à travers le monde

Dans les années 1970, la Copex emménage dans l'usine actuelle : 40 000 m² au total, 12 000 m² dédiés à la fabrication, 200 m de long et 16 m de haut. La zone de Kerpont devient l'épicentre de l'industrialisation moderne et compétitive. Au fil des ans, la Copex résiste aux soubresauts de l'industrie made in France. Elle occupe une micro-niche et compte bien en profiter. Elle conquiert peu à peu les plus grands pays et compte aujourd'hui plus de 800 références à travers le monde. « *C'est un marché de niche, mais un marché mondial, précise Victor Gomes. Nous sommes omniprésents en Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Pays Baltes, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie...), et au grand export en Australie, au Moyen Orient (Arabie Saoudite, Oman, Qatar), aux USA, en Asie (Taiwan et Chine) et de façon plus anecdotique en Afrique (Algérie, Cameroun, Angola, Ouganda).* »

« Connaisant la **famille Lefort** depuis mes **débuts**, j'avais **apprécié** les **solutions techniques** proposées par **leur entreprise** ainsi que leurs **méthodes de travail**. »

Les « **Copexiens** » sont présents 24h/24



« Avec la hausse des coûts des matières premières, les recycleurs reviennent au 1^{er} plan. »

Des machines très, très encombrantes

La dernière livraison en Belgique concernait un « colis » de 442 tonnes. Une machine tellement imposante qu'elle fut conçue en 16 modules à assembler sur place. Le transport a nécessité 16 camions et pris 7 jours. Les logisticiens de la Copex ont dû étudier avec soin les itinéraires routiers offrant des capacités maximales de circulation pour arriver à bon port.

81 salariés travaillent 24h/24

La société a réalisé jusqu'à 70 % de son chiffre d'affaires à l'export, mais en temps normal, ce chiffre avoisine plutôt les 50 %. Leader sur son marché, la société se porte très bien. « Aujourd'hui, nous sommes 81 et nous produisons 24h/24, souligne Victor Gomes. Nous exportons partout dans le monde depuis de nombreuses années et, nous venons de décrocher un nouveau marché pour 2 presses multi-matériaux destinées au compactage de fibres végétales. L'optimisation des volumes ne concerne plus seulement la ferraille. Nous avons ouvert la voie à la réduction industrielle des volumes et cela semble séduire de plus en plus d'acteurs. »

4 à 5 machines assemblées en même temps

La ferraille est au centre des attentions des « Copexiens ». Dans des plaques d'acier ultraperformant de 12 m de long et de 3 m de large, les différentes pièces de la machine sont découpées par oxycoupage (18 000°C) ou au plasma pour les moins épaisses. Chaque pièce est ensuite identifiée très précisément en attendant d'être soudée ou assemblée. Pas le droit à l'erreur, surtout que 4 à 5 machines sont assemblées en même temps dans l'immense hall de montage. Les usieurs et soudeurs entrent ensuite en action avec une précision diabolique. Un travail qui exige un grand savoir-faire car les machines doivent résister aux chocs, à la compression, aux vibrations, à l'usure et à un cycle de vie d'environ 40 ans. Quand on travaille sur des machines de 300 tonnes et des pressions hydrauliques avoisinant les 350 bars, la moindre erreur serait catastrophique.

De 12 à 25 M€ de chiffre d'affaires à effectif constant

« Nos ouvriers sont des spécialistes qui possèdent un savoir-faire remarquable, reconnaît Victor Gomes. L'aspect humain est une chose à laquelle nous sommes très attachés à la Copex. Si nous avons réussi à passer de 12 à 25 millions d'euros de chiffre d'affaires à effectif constant, c'est grâce à eux et à leur exemplaire motivation. Durant la période Covid, nous sommes restés en activité et même les représentants du personnel ont fait des efforts (rire). Les clients ressentent l'investissement de chacun d'entre nous et y sont très sensibles. Avec la qualité de nos produits, c'est ce qui nous différencie de nos concurrents. »

Le Belge Lefort rachète son concurrent français la Copex

Les valeurs de l'entreprise ne sont pas étrangères au rachat par le groupe belge Lefort en juillet 2023. Un rapprochement opéré sous la houlette de l'ancien dirigeant et actionnaire majoritaire, Frédéric Malin, qui souhaitait fortement cette acquisition : « Depuis que j'ai pris la tête de l'entreprise, j'y ai consacré toute mon énergie et ma passion. Aujourd'hui, associer le destin de mon entreprise à celui du groupe Lefort est un formidable aboutissement. Connaissant la famille Lefort depuis mes débuts dans la profession, j'avais apprécié les solutions techniques proposées par leur entreprise ainsi que leurs méthodes de travail fondées sur l'honnêteté, le respect et l'intégrité. Des valeurs fondamentales qui m'ont toujours guidé. Je peux donc leur passer le flambeau sereinement. »

Une énorme force de frappe commerciale

À la suite de ce rachat dont le prix reste confidentiel, Fawaz Ezzat, qui occupait depuis 2016 le poste de directeur général de Lefort France, reprend la direction générale de Copex (voir ITV ci-contre). Avec cette acquisition, le groupe Lefort renforcé comptabilisera 300 personnes et générera un chiffre d'affaires de 110 millions d'euros. Et chaque marque aura sa spécificité avec un objectif affiché de complémentarité. « Lefort nous offre l'énorme force de frappe commerciale qui nous manquait, insiste Victor Gomes. Je suis très content de ce rachat qui nous laisse sur de bons rails et nous permet d'honorer un carnet de commandes plein jusqu'en 2025. »

« Les clients ne pourront plus passer à côté de nous »

Fawaz Ezzat,
directeur général du groupe Copex Lefort

« **N**os deux marques sont nées à la suite de la Seconde Guerre mondiale et ont toujours su rester indépendantes. Nous occupons un marché spécialisé assez confidentiel, mais depuis l'acquisition, nous devenons un acteur incontournable du secteur. Nous travaillons ensemble à l'optimisation des volumes de transports et, c'est là notre principale valeur ajoutée. En densifiant la ferraille ou les déchets, nous optimisons les processus du recycleur à l'aciérie.



Nous avons bien sûr de la concurrence mais nous sommes plus préoccupés à développer et pérenniser notre savoir-faire qu'à y attacher de l'importance. Nous étions nous-mêmes concurrents avant le rachat, mais nous nous sommes toujours respectés car nous partageons des valeurs d'exemplarité et de travail bien fait. »

« Le marché de la ferraille est censé doubler d'ici à 2050. »

« Dorénavant, plus de concurrence mais de la complémentarité. Lefort et Copex se répartiront les productions, des machines monoblocs de 90 t aux machines multi-blocs de 400 t. Nous voulons garder le meilleur des deux mondes pour fabriquer des super machines. Un tournant que nous avons hâte de prendre car le marché de la ferraille est censé doubler d'ici à 2050.

Pour répondre à la demande, nous sommes toujours en phase de recrutement de toutes sortes de profils en nombre suffisant : magasiniers, dessinateurs, usineurs, soudeurs... Cela nous permettra de sécuriser nos marchés actuels et de moderniser l'outil de production. Les budgets d'investissement sont actuellement à l'étude. »

L'entreprise dans la nébuleuse des difficultés ponctuelles

Problème de trésorerie temporaire, perte d'un client majeur, fautes d'un dirigeant, conflit social, mésentente entre associés, décision défavorable d'un tribunal... Il existe un large panel de petites et de grandes « maladies » en entreprise. Des difficultés qui concernent tous les dirigeants et tous les associés à un moment de la vie de la société. Il existe aussi un large panel de solutions, permettant de trouver le bon remède.

Il ne s'agit pas toujours, fort heureusement, d'une difficulté qui conduit inexorablement à la cessation des paiements, hypothèse qui impose obligatoirement l'ouverture d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire. Rappelons, en effet, que s'il ne peut pas payer les dettes courantes, le dirigeant doit se rapprocher du tribunal de commerce (ou du tribunal judiciaire pour les entreprises civiles : association, SCI...) dans un délai de 45 jours, sauf à risquer des sanctions personnelles parfois sévères (Article L. 631-4 du Code de commerce).

Par M^e **Matthieu Mercier**, avocat au barreau de Rennes

Mais il s'agit souvent tout de même d'une difficulté qui empoisonne le quotidien de l'entrepreneur et le prive de visibilité. Et bien évidemment, ces problèmes ont toujours des conséquences financières, ne serait-ce qu'en raison du temps et de la « charge mentale » que l'on doit accorder à leur résolution.

Avant toute procédure, la voie de la négociation et de la discussion est toujours à privilégier. Un familier de l'entreprise, l'expert-comptable, le notaire ou l'avocat peuvent alors aider.

Lorsque cette voie n'aboutit pas, il est utile de faire intervenir une personne extérieure à l'entreprise, un « tiers » comme disent les juristes, pour permettre de retrouver un dialogue, pour provoquer un électrochoc et, surtout, pour imaginer des solutions nouvelles.

Ce tiers va être désigné par un tribunal selon deux modalités principales : la première est celle, multiforme et relativement souple, de la nomination d'un mandataire *ad hoc* ou d'un administrateur provisoire (voir chapitre 1). La seconde est celle, plus spécifique aux difficultés d'ordre économique, d'une procédure de prévention et de traitement des difficultés (voir chapitre 2).

La nomination d'un mandataire *ad hoc* ou d'un administrateur provisoire

Le mandataire *ad hoc*

Institution assez méconnue du grand public, cette procédure a été inventée par les tribunaux de commerce pour répondre à des besoins ponctuels des entrepreneurs ou de leurs associés aux prises avec un problème qui les dépasse.

Ce mandataire peut ainsi être désigné dans des circonstances très diverses : a minima, le mandataire peut ainsi s'entretenir entre des parties belligérantes pour aider à la recherche d'une solution à un conflit, quel qu'il soit. Il peut aussi représenter la société dans une procédure judiciaire, par exemple en cas de conflit d'intérêts avec son dirigeant. Ou encore, il sera chargé, à la demande des associés, de convoquer une assemblée générale permettant de débloquer le fonctionnement d'une société.

Le plus souvent, le mandataire *ad hoc* appartient à une profession réglementée, administrateur judiciaire ou mandataire judiciaire. Il s'agit donc d'un professionnel spécialisé dans la gestion des entreprises.

L'originalité de cette procédure est qu'elle est volontaire : c'est le chef d'entreprise ou l'associé qui sollicite auprès du tribunal, par une assignation en justice ou une requête, la désignation du mandataire et c'est le tribunal qui fixe sa mission, en fonction des besoins qui lui sont exposés.

Les magistrats reçoivent, plutôt favorablement, les demandes de désignation d'un mandataire *ad hoc*, dès lors que l'intervention d'un tiers neutre permet souvent d'éviter que le dysfonctionnement ne dégénère en conflit, et en procédures judiciaires longues et stériles.

Administrateur provisoire

Le tiers désigné par le tribunal peut aussi être investi de véritables pouvoirs de gestion sur l'entreprise en lieu et place du dirigeant statutaire. On parle alors d'administrateur provisoire. Il intervient pour gérer une société paralysée par une mésentente cette fois majeure : divorce tumultueux entre associés, succession conflictuelle, faute grave du dirigeant. L'administrateur réalisera les actes essentiels (« conservatoires ») ainsi, typiquement, en cas d'administration provisoire d'une société civile immobilière (SCI) : la perception des loyers, la réalisation des comptes sociaux, la convocation des assemblées générales...

Ici, il s'agit de mettre le dirigeant de côté : le tribunal va donc contrôler rigoureusement la désignation de l'administrateur provisoire qui n'est permise, selon la jurisprudence, qu'en cas de « *circonstances qui rendent impossible le fonctionnement normal de la société et la menacent d'un péril imminent* » (Chambre commerciale de la Cour de Cassation. 21 septembre 2022).



**Me Matthieu
Mercier**
avocat

Dans tous les cas, l'intervention du mandataire *ad hoc* ou de l'administrateur provisoire est limitée dans la durée : l'idée est de marquer un temps de réflexion et de sanctuariser la situation de l'entreprise. L'intervention du tiers doit amener chacun à préparer un accord de sortie de crise, qui prendra la plupart du temps la forme d'un protocole transactionnel.

Les procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises

Lorsque la difficulté est déjà devenue économique, le chef d'entreprise peut solliciter la mise en place d'autres procédures, cette fois plus encadrées par la loi. Il s'agit du mandat *ad hoc* et de la conciliation qui sont des procédures de « prévention ». Ou encore de la procédure de sauvegarde qui est déjà une procédure « collective », mais plus légère que le redressement et la liquidation judiciaires.

Mandat *ad hoc* et conciliation (L. 611-3 et s. du Code de commerce)

Le mandat *ad hoc* (attention : à ne pas confondre avec la désignation du mandataire *ad hoc* dans les conditions déjà évoquées) et la conciliation sont toutes deux initiées par le chef d'entreprise : il s'agit le plus souvent de rechercher un accord avec les créanciers, souvent les établissements bancaires, ou encore aider à la résolution d'un conflit avec un fournisseur ou, pourquoi pas, un franchiseur. C'est le tribunal qui va désigner le mandataire ou le conciliateur, presque toujours un administrateur judiciaire, pour une durée de quelques mois. Le mandataire ou le conciliateur n'a aucun pouvoir de gestion mais c'est lui qui sera à la manœuvre pour aider à trouver une solution.

Des garanties fortes encadrent la procédure : confidentialité totale de la procédure préservant la réputation de l'entreprise auprès de ses partenaires, impartialité du mandataire ou du conciliateur qui sera désigné. Un accord peut ainsi être trouvé, qui prévoira par exemple, l'entrée d'un nouvel investisseur, ou encore un rééchelonnement de la dette bancaire.

Dans certains cas, la loi accordera un privilège juridique à ceux qui auront accepté d'aider l'entreprise dans ces circonstances difficiles.

Parfois, les deux procédures de mandat *ad hoc* et de conciliation s'enchaînent pour laisser du temps à une solution complexe à mettre en œuvre, par exemple la recherche d'un repreneur et la préparation de la cession de l'entreprise. La technicité de ces procédures suppose un accompagnement fort des conseils habituels de l'entreprise et, souvent, le recours à un avocat spécialisé.

Des « tiers » accompagnent l'entreprise : le juge-commissaire soit un des magistrats du Tribunal, l'administrateur judiciaire qui est l'allié de l'entrepreneur, et le mandataire judiciaire chargé de défendre les intérêts des créanciers.

La sauvegarde (L. 620-1 et s. du Code de commerce)

L'ouverture d'une procédure de sauvegarde s'impose lorsque la difficulté rencontrée ne peut pas être « surmontée » par l'entreprise.

La loi a voulu que cette procédure reste ouverte aux hypothèses les plus diverses : c'est le cas, bien sûr, d'une entreprise qui anticipe une future cessation des paiements, cela peut aussi être conseillé à une société qui est confrontée à une évolution technologique brutale ou à l'exécution inextricable d'une décision de justice, ou encore à une holding qui est impactée par la faillite de l'une de ses filiales.

La liste des difficultés « insurmontables » n'est pas exhaustive et la diversité des cas de figure est le propre de la sauvegarde : c'est le sens d'un arrêt de la Cour de Cassation dénommé « Cœur Défense » rendu par la Cour de Cassation le 8 mars 2011.

Dans tous les cas, les effets de la sauvegarde sont radicaux, l'entreprise se place « sous la protection du tribunal » : elle se met à l'abri de ses créanciers pour déterminer les causes de ses difficultés, poser un diagnostic et concevoir sa restructuration.

D'avantage encore que dans les cas précédents, des « tiers » vont accompagner l'entreprise, que l'on désigne comme « organes de la procédure » : le juge-commissaire, qui est un des magistrats du tribunal, encore une fois l'administrateur judiciaire, qui est l'allié de l'entrepreneur, et le « mandataire judiciaire », chargé de défendre les intérêts des créanciers.

La rigueur de cette procédure est également réelle : elle fait l'objet d'une publication légale, connue de tous, et donc des partenaires de l'entreprise – même si chacun comprend désormais qu'une procédure de sauvegarde n'est pas aussi infamante qu'un redressement judiciaire. Les pouvoirs du dirigeant restent réels, mais sont diminués.

Et surtout, cette procédure, qui est enfermée dans une durée maximale d'une année,

doit cette fois nécessairement déboucher sur la résolution des problèmes au travers d'un plan de sauvegarde : tout en se réinventant, l'entreprise va alors rembourser ses créanciers en dix annuités au maximum.

Le conseil

Toutes les démarches décrites ici sont volontaires : aucune administration et aucun tribunal ne les imposera. Avant de les mettre en œuvre, un rendez-vous auprès d'un administrateur ou d'un mandataire judiciaire peut être utile afin de solliciter leurs conseils.

Enfin, toutes ses procédures ont une vertu essentielle : à supposer qu'aucune solution ne soit possible, personne ne pourra reprocher à l'entrepreneur (ou à ses associés) d'avoir tiré la sonnette d'alarme pour solliciter une assistance extérieure. Le traitement des difficultés en amont préserve ainsi la responsabilité de chacun.

Médiation

Le judiciaire ouvre grand la porte aux modes amiables de résolution des conflits

On connaissait la conciliation, la médiation, la procédure participative, le droit collaboratif, l'arbitrage, déjà intégrés dans le code de procédure depuis des décennies pour certains. Désormais le législateur veut aller plus loin dans l'intégration au parcours judiciaire de ces « MARD » (Modes Amiables de Résolution des conflits) : le décret 29 juillet 2023 instaure, en effet, deux nouveaux mécanismes pour les « petits litiges », ceux dont l'enjeu est inférieur à 5 000 €, ou ceux définis comme tels par le législateur : relatifs au bornage, aux distances et hauteur de plantations, aux servitudes, aux troubles anormaux de voisinage, etc.

L'audience de règlement amiable (ARA)

Le juge peut désormais, à la demande des parties ou d'office, les faire convoquer par le greffe, afin qu'ils comparaissent en personne à cette audience de règlement amiable, tenue par un juge. Comme la conciliation, cette audience a pour objectif de résoudre amiablement le litige et le juge pourra émettre un avis ; à la différence de la médiation dont l'ambition est de restaurer les relations entre les parties, ce qui nécessite temps et formation appropriée...

La cesure du procès

Les parties peuvent soumettre une partie seulement de leur contestation à un juge et ainsi régler à l'amiable une partie de leur litige. Ces jugements partiels sont ainsi complétés par un protocole transactionnel qui peut intervenir avant ou après jugement.

En introduisant ces espaces amiables confidentiels dans la procédure judiciaire et dans l'office du juge dès le mois de novembre 2023, il faut voir la volonté du législateur « d'horizontaliser » un système judiciaire très vertical en le centrant sur les personnes, avec l'objectif



Florence Richefou, avocat spécialiste en Droit du Travail, chirurgien-dentiste, médiatrice près de la Cour d'appel de Rennes, DU de médiation, master en droit de la santé



Lydie Apiou, chirurgien-dentiste, médiatrice près de la Cour d'appel de Rennes, DU de médiation, master en droit de la santé

d'une justice plus humaine, plus rapide, plus moderne. Il appartient à chacun des « maillons » concourant à la justice, d'expérimenter ces nouveaux modes dans leur variété et leur complémentarité afin de se les approprier et d'en mesurer concrètement les effets positifs.

Le Centre de médiation régional 35

Alternative aux passages devant les tribunaux, la médiation est un processus volontaire et confidentiel, plus rapide et moins coûteux qu'un jugement. Elle permet une pacification des conflits, d'ordres familiaux, de voisinages, inter ou intra-entreprise. Le CMR35 est une association qui rassemble 40 médiateurs à Rennes (juristes, huissiers, avocats, professionnels de santé, DRH, chefs d'entreprises...).

Centre de médiation régional 35

6, rue Hoche – 35000 Rennes. Tél. 07 80 32 64 75 / info@mediation35.fr / www.meditation35.fr



L'abbé Fouré Exposition sur un précurseur de l'art brut

Par **Suzanne Bruneau**

Visible jusqu'au 12 janvier, la nouvelle exposition des Archives départementales (**Rennes**) s'intéresse au personnage singulier et créateur des rochers sculptés de Rothéneuf, l'abbé Fouré.

Documents d'archives, illustrations inédites et objets sculptés se rencontrent dans une scénographie inspirée des codes de la bande dessinée pour faire découvrir au visiteur la vie et l'œuvre de ce prêtre, aujourd'hui considéré comme un précurseur de l'art brut.

L'exposition *Sculpteur d'Histoire(s)* a ouvert ses portes mi-septembre dernier et prendra fin en janvier 2024. Comme toutes les expositions proposées par les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, elle est gratuite et accessible au jeune public.

En plus des visites commentées de l'exposition lors d'ouvertures exceptionnelles les premiers dimanches en octobre, novembre et décembre, des animations gratuites sont organisées :

- Le **dimanche 3 décembre** : rencontre et dédicace avec Bims, artiste et auteur de l'ouvrage *Haute-Folie* réalisé dans le cadre de sa résidence artistique.



ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, « 7 JOURS » a été désigné pour la diffusion de ces insertions pour tout le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2023 par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2022 prescrite par le Code civil, le Code de procédure pénale, le Code de commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats. En application de l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, du ministère de la culture et de la communication, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183 euro (HT) pour l'année 2023 en Ille-et-Vilaine. À compter du 1^{er} janvier 2023, selon l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 19 décembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, tous les « avis de constitution » de sociétés seront soumis au forfait selon leur forme juridique, ainsi que les dissolutions avec liquidation des sociétés civiles et commerciales, les clôtures de liquidation des sociétés civiles et commerciales, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives. Le tarif des annonces légales relatives au changement de nom patronymique pour motif légitime tel que régi par l'article 61 du code civil est fixé à 56 euros HT. Les tarifs sont réduits de 50 % pour les annonces faites par les personnes dans le cadre du transfert universel du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel prévues par les articles L. 526-27 et D. 526-30 du code de commerce. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

MAISON A USAGE D'HABITATION AVEC GARAGE

Devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Rennes
Cité Judiciaire, 7 rue Pierre Abélard, 35000 Rennes

JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 À 10 HEURES

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une maison à usage d'habitation en pierre avec garage située à environ 200 mètres du centre-ville sise :

COMMUNE DE MAEN ROCH (35460) 16 RUE DE LA LIBÉRATION

comprenant :

- **Au 16 rue de la Libération**

au rez-de-chaussée : une entrée/séjour, une cuisine et un WC,

à l'étage : deux chambres, une salle d'eau/WC et un grenier,

à l'extérieur : deux petits bâtiments en pierres

- **Rue Theilard de Chardin**

un garage donnant sur rue avec porte métallique basculante

Superficie Loi CARREZ: 74,79 m² - OCCUPE

figurant au cadastre sous les références :

Section A1 - N°307 - Lieu-dit : 16 rue de la Libération - Nature : Bâti et non bâti

Contenance : 2 a 35 ca

Section A1 - N°309 - Lieu-dit : rue Teilhard de Chardin - Nature : Bâti - Contenance :

21 ca

Total : 2 a 56 ca

**MISE A PRIX : 8 000 € - HUIT MILLE EUROS
(OUTRE LES CHARGES, CLAUSES ET CONDITIONS
ÉNONCÉES AU CAHIER
DES CONDITIONS DE VENTE)**

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire du lieu de la vente, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix de l'adjudication.

**LES VISITES AURONT LIEU LE MERCREDI 29
NOVEMBRE 2023 DE 14 H À 15 H
SUR PLACE, SANS RENDEZ-VOUS.**

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :

au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Rennes sous le numéro

RG 23/00010

au Cabinet de Monsieur le Bâtonnier CRESSARD, Avocat au Barreau de Rennes, 1

rue de l'Alma, 35000 RENNES, Téléphone : 02 23 40 40 15.

L237J11081

Maître Isabelle GERARD-REHEL
SELARL GERARD-REHEL GARNIER AVOCATS
Avocate au barreau de SAINT-MALO
16, Rue Miriel - 35400 SAINT MALO

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT

**DOMAINE DE L'EMERAUDE - RÉSIDENCE DU GOLF
- 35540 LE TRONCHET,**

dans un immeuble en copropriété :

LE LOT N°94 : UN LOGEMENT DE TYPE 3 en résidence de tourisme, de 38.87 m², comprenant :

Au rez-de-chaussée : un hall d'entrée, une penderie, un WC, un coin cuisine et une

pièce principale, A l'étage : 2 chambres, une salle de bain.

LE LOT N°82 : UN PARKING EXTERIEUR non nominatif

Cadastré section B n°3, 4, 638, 640, 737, 760, et 761, d'une contenance totale de

02ha 17a 81ca.

Le bien est libre d'occupation (pas de bail en cours).

MISE A PRIX : 24.000 € OUTRE CHARGES ET FRAIS.

VISITES SUR PLACE : JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023

DE 10H00 A 11H00

ADJUDICATION

MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023 A 14H00

TRIBUNAL JUDICIAIRE - Juge de l'Exécution
49 avenue Aristide Briand - CS 51731 - 35417 SAINT MALO CEDEX

Cette vente est poursuivie en UN LOT à la requête de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, SA dont le siège est situé 39 Rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 379 502 644, poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité de droit audit siège,

Ayant pour Avocat constitué Maître Isabelle GERARD-REHEL, Avocate au Barreau de SAINT-MALO, 16, Rue Miriel - 35400 SAINT MALO, au Cabinet duquel il est fait élection de domicile,

Et pour Avocat plaçant, Maître Matthieu ROQUEL, Avocat au Barreau de LYON (Toque 786) - membre de la SCP AXIOJURIS-LEXIENS, demeurant 20, Bd Eugène Deruelle - Le Britannia Bât. A - 69003 LYON.

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de SAINT-MALO - consignation minimum de 3.000 € par chèque de banque.

RENSEIGNEMENTS :

- www.axiojuris.com et www.encherespubliques.com

- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SAINT-MALO où le cahier

des conditions de vente est déposé sous le RG N°22/00015

- SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocats au Barreau de LYON, demeurant 20, Bd Eugène Deruelle - Le Britannia Bât. A - 69003 LYON - tél. : 04 37 48 80 80 ; (Références : 20220036)

- SELARL GERARD-REHEL GARNIER AVOCATS 16, Rue Miriel - 35400 SAINT MALO - (Références : 22043)

L237J11522



SUIVEZ-NOUS SUR

Gagnez du temps
ABONNEZ-VOUS EN LIGNE SUR 7JOURS.FR
Et recevez la newsletter chaque semaine

TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

KYC infogreffe
La connaissance client authentique

Un outil de surveillance dédié à la connaissance du client basé sur les documents officiels et certifiés par les greffiers des tribunaux de commerce.



Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme



Fraude et compliance



Gestion du risque client

KYC.INFOGREFFE.FR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 18 octobre 2023)

DARCE Valérie, 7 Rue Pasteur, 35550 Pipriac, RCS RENNES 791 370 067. Restauration. Prononce l'ouverture d'une procédure redressement judiciaire portant uniquement sur le patrimoine professionnel sous le numéro 2023J00434, date de cessation des paiements le 09/03/2023, désigne la SELARL ATHENA prise en la personne de Me Charlotte THIRION 20 bd d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble les 3 SOLEILS 35000 RENNES, et ouvre une période d'observation expirant le 18/04/2024. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.
13501552541404-2023J00434

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Jugement du 31 octobre 2023 - Liquidation judiciaire

SAS INSTITUT FRANCAIS DE FORMATION DES PROFESSIONS DU FUNERAIRE - IF F P F, 21 Rue Lafitte, 75009 Paris 9e Arrondissement, RCS PARIS 410 457 378. Formation continue d'adultes. Le Tribunal de Commerce de Commerce de PARIS a prononcé, en date du 31/10/2023, l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro P202303034, date de cessation des paiements le 13/10/2023, et a désigné M. Jean Louis Gruter : Juge Commissaire, liquidateur SELARL ACTIS MANDATAIRES JUDICIAIRES en la personne de Me Stéphane-Alexis Martin 4 rue Antoine Dubois 75006 Paris. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.
13501552566656-2017B01474

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Jugement du 25 octobre 2023 - Ouverture d'une procédure de sauvegarde

SAS DISTRIBUTION CASINO FRANCE (D.C.F.), 1 Cours Antoine Guichard, 42000 Saint-Étienne, RCS SAINT ETIENNE 428 268 023. Hypermarchés. Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé en date du 25/10/2023 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée sous le numéro P202302889 et a désigné juge commissaire : M. Michel Teytu, administrateur : SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol 38 avenue Hoche 75008 Paris, SELARL FHBX en la personne de Me Hélène Bourbouloux 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdereau 42 rue de Lisbonne 75008 Paris, avec les pouvoirs : de surveiller, mandataire judiciaire : SCP BTSG en la personne de Me Marc Sénéchal 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10, SELARL FIDES en la personne de Me Bernard Corre 5 rue de Palestro 75002 Paris., 25/10/2023.
13501552396362-2000B00924

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Jugement du 26 octobre 2023 - Liquidation judiciaire

SAS RISK & CO, 38 Rue Jacques Ibert, 92300 Levallois-Perret, RCS NANTERRE 492 648 142. Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. Jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 26 octobre 2023 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2023J00682 désigne liquidateur Selarl C. Basse Mission Conduite Par Me Christophe Basse 171 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 Neuilly-sur-Seine.
13501552397078-2022B02491

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

Jugement du 30 octobre 2023 - Clôture pour insuffisance d'actif

SAS EUROPEENNE DE BATIMENT ET DE SERVICES, 3 Avenue Charles de Gaulle, Bâtiment A817, 94470 Boissy-Saint-Léger, RCS CRETEIL 532 701 638. Travaux d'installation électrique dans tous locaux.
13501552398213-2020B02819

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Jugement du 20 octobre 2023 - Arrêt plan de cession

SAS RISK & CO, 38 Rue Jacques Ibert, 92300 Levallois-Perret, RCS NANTERRE 492 648 142. Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. Jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 20 octobre 2023 arrête le plan de cession au profit de : SAS CHAPVISION (RCS PARIS 851 035 329), SAS GLI (RCS BOBIGNY 338 578 586) et SAS SCUTUM SECURITY FIRST (RCS PARIS 394 217 558).
13501552396661-2022B02491

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES

Par jugement en date du 30 Octobre 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de : **RUIS-SEAU**, société civile immobilière - location de terrains et d'autres biens immobiliers - immatriculée au RCS de RENNES sous le n°477 693 782 ZI Les Branchettes 35370 ARGENTRÉ DU PLESSIS. Fixé au 30 août 2023 la date de cessation des paiements ; Désigné la SELARL ATHENA, en la personne de maître Charlotte THIRION, 20 rue d'Isly 35000, en qualité de liquidateur judiciaire ;

Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L237J11424

Par jugement en date du 30 Octobre 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de : **AUTO ECOLE PPC GRAND OUEST**, S.A.R.L. (société à responsabilité limitée) enseignement de la conduite, identifiée au RCS de RENNES sous le n° 818 029 506 12 rue du Puits Mauger 35000 RENNES

Prononcé la jonction de la procédure n° RG 23/06984 à la procédure N° RG 23/07393, dit que la procédure se poursuivra sous le n° RG 23/07393 ; Fixé au 30 novembre 2022 la date de cessation des paiements ;

Désigné la SELARL GOPMJ, prise en la personne de maître Pauline COLLIN, mandataire judiciaire, 4 mail François Mitterrand -CS 21144-35011 RENNES CEDEX, en qualité de liquidateur judiciaire ;

Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L237J11425

Par jugement en date du 30 Octobre 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a constaté l'état de cessation des paiements ; constaté l'état de surendettement ; et prononcé l'ouverture du redressement judiciaire incluant les patrimoines professionnel et personnel de :

Christophe, Roland, Pierre MATHIEU, infirmier libéral. Identifié sous le n° SIRET 388 061 772 00025, dont l'activité est située 86B rue de Paris 35220 CHATEAUBOURG

Fixé au 30 octobre 2023 la date de cessation des paiements ;

Dit qu'il sera fait application des dispositions du livre VI sur les patrimoines professionnel et personnel de Christophe, Roland, Pierre MATHIEU ;

Dit que les dettes professionnelles et personnelles de Christophe, Roland, Pierre MATHIEU seront traitées en fonction du droit de gage de chaque créancier, sauf disposition contraire ;

Dit qu'il sera tenu compte des gages particuliers en fonction de la date des créances ;

Rappelle que le tribunal connaîtra des contestations relatives à la séparation des patrimoines qui pourraient s'élever à l'occasion de la présente procédure ;

Désigné la SELARL DAVID-GOÏC et associés, prise en la personne de Maître Benjamin BRILLAUD, 39 ru du Capitaine Maignan-CS 34433- 35044 RENNES CEDEX, en qualité de mandataire judiciaire ;

Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L237J11426

Par jugement en date du 30 Octobre 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

«**EQUIPE BRETAGNE CYCLISME**», Association ; Activités de club de sports et de loisirs- SIREN n° 493503031

6 rue Edouard Branly 35170 BRUZ
Dit que les créanciers recouvreront leur droit de poursuite individuelle uniquement dans les conditions prévues par l'article L643-11 du code de commerce
L237J11427

Par jugement en date du 30 Octobre 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

Xavier TOUFFET, exploitant agricole n° SIREN 424 488 708
La Chauvinière 35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNE

Dit que les créanciers recouvreront leur droit de poursuite individuelle uniquement dans les conditions prévues par l'article L643-11 du code de commerce.

L237J11429

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DE COLLOCATION concernant un bien : Immeuble sis Lieudit La Perdrilais à SAINT MALO DE PHILY (35480), cadastré section ZP n°118 dépendant de l'actif de : **E.A.R.L. DU PIRIOU**, actuellement en liquidation judiciaire La Perdrilais 35480 ST MALO DE PHILY immatriculée au RCS de RENNES sous le N° 329 606 685 l'Etat de collocation a été déposé au Greffe du Tribunal judiciaire de RENNES-services procédures collectives- le 31 octobre 2023.

L237J11566

AVIS D'ENQUETE

RENNES METROPOLE

1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

de déclassement du domaine public métropolitain correspondant à un parking, situé au sud de la station de métro du Triangle sur l'avenue des Pays-Bas

Par arrêté n° 2023-1210 en date du 18 octobre 2023

Rennes Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement de l'emprise du domaine public métropolitain correspondant à un parking, situé au sud de la station de métro du Triangle sur l'avenue des Pays-Bas à Rennes.

Pendant cette enquête, qui se déroulera du lundi 27 novembre 2023 à 8h45 et du lundi 11 décembre 2023 à 17h15 inclus, toute personne intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rapportant du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes Métropole, Point Info (rez-de-chaussée), 4 Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes, en ligne sur le site internet de Rennes Métropole : <https://metropole.rennes.fr>, À la Maison du Projet du Blossne, Place Jean Normand, Rennes, aux jours et horaires suivants :

- lundi 27 novembre et lundi 4 décembre : de 14h00 à 17h00

- mercredi 29 novembre et mercredi 6 décembre : de 14h30 à 17h30

- vendredi 1^{er} décembre : de 9h30 à 12h30

- jeudi 7 décembre : de 15h00 à 18h00

- consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition au Point Info de l'Hôtel de Rennes Métropole ;

- ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, Rennes Métropole - Service Foncier, 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex ou dauh-foncier@rennesmetropole.fr.

Madame Annick Liverneux, commissaire-enquêtrice, se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole le lundi 27 novembre 2023 de 9h30 à 12h30 ainsi que le dernier jour de l'enquête, soit le lundi 11 décembre 2023, de 14h00 à 17h00,

L237J10863

ENQUETES PUBLIQUES

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de BAIN DE BRETAGNE
Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la Société VALECO pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de BAIN DE BRETAGNE, sera ouverte du mardi 7 novembre 2023 au jeudi 7 décembre 2023 inclus.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus.

Madame Joanna LECLERCQ, chargée de mission en urbanisme, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier à la mairie de Bain de Bretagne située 21 rue Hôtel de Ville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jours fériés), soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00 et sur le site internet de la préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser, pendant la même période, à l'attention de la commissaire-enquêtrice en précisant l'objet du courrier ou courriel : Enquête publique Centrale photovoltaïque BAIN DE BRETAGNE, soit par courrier à la mairie de Bain de Bretagne - 21 rue Hôtel de Ville - 35 470 Bain de Bretagne, soit par courriel à la préfecture d'Ille-et-Vilaine : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site de la Préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Les observations doivent être exprimées entre le mardi 7 novembre 2023 à 8h30 et le jeudi 7 décembre 2023 à 17h00 pour être recevables.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Bain de Bretagne située 21 rue Hôtel de Ville, aux dates suivantes :

- Mardi 7 novembre 2023 de 8h30 à 12h00,
- Samedi 18 novembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- Samedi 25 novembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- Jeudi 7 décembre 2023 de 13h30 à 17h00.

Des informations peuvent être demandées auprès de la Société VALECO, Agence de Nantes, 4 rue du Progrès - 44000 Nantes, et précisément auprès du chef de projet de développement solaire, Monsieur Maël GÈRE - e-mail : maelgere@groupevaleco.com - téléphone : 06 30 05 51 51.

Une copie du rapport et des conclusions motivées est déposée à la mairie de Bain de Bretagne et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur de la Direction des Collectivités territoriales et de la Citoyenneté
Jean-Michel CONAN

L237J10122

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE SUR LA VILLE DE RENNES

Par arrêté du Préfet d'Ille-et-Vilaine du 9 octobre 2023, une enquête publique est prescrite pour la modification n°1 du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable sur la ville de Rennes afin d'actualiser le plan au regard des projets réalisés depuis 10 ans, adapter le niveau de protection de certains immeubles suite à des diagnostics techniques et fiches immeubles réali-

sées depuis la révision de 2013 et ajuster le règlement littéral sur quelques points précis sans en modifier sa philosophie générale.

L'enquête publique se déroulera pendant 30 jours, du mercredi 8 novembre 2023 9h30 au jeudi 7 décembre 2023 17h00 inclus.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné M. Jean-Charles BOUGERIE en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4932> ou depuis le site internet de la préfecture <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/>

Une version papier et sur un poste informatique est consultable à l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête publique, 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, au Point Info :

du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h30 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale, toute correspondance relative à l'enquête publique pourra être adressée à Rennes Métropole, Monsieur le commissaire-enquêteur de la modification du PSMV, Service Planification et Études Urbaines, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 RENNES Cedex ;
- Par voie électronique, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4932> ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-4932@registre-dematerialise.fr ;
- Par écrit dans le registre papier au siège de l'enquête publique, tel que mentionné ci-dessus ;
- Par écrit et par oral, auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences, telles que mentionnées ci-dessus.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au Point Info de l'Hôtel de Rennes Métropole pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- Mercredi 8 novembre 2023 de 9h30 à 12h30
- Mardi 21 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 1^{er} décembre 2023 de 9h30 à 12h30
- Jeudi 7 décembre 2023 de 14h00 à 17h00

L'ensemble des observations sera tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais et celles transmises par voie électronique le seront sur le registre dématérialisé. Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de l'enquête ne pourront être prises en considération par le commissaire enquêteur.

Des informations peuvent être demandées auprès du Service Planification et Études Urbaines - 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex (tél : 02.99.86.62.05 ; courriel : dauh-etudesurbaines@rennesmetropole.fr)

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à l'Hôtel de Rennes Métropole, ainsi qu'à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4932>.

L237J10540

COMMUNE DE RENNES

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

de déclassement du domaine public métropolitain -
Entre l'Avenue des Pays-Bas et le 11 Square de Nimègue

Par arrêté n° 2023- 4959 en date du 17 octobre 2023

La Ville de Rennes a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement de l'emprise du domaine public métropolitain situé entre l'Avenue des Pays-Bas et le 11 Square de Nimègue à Rennes.

Pendant cette enquête, qui se déroulera du lundi 27 novembre 2023 à 8h45 au lundi 11 décembre 2023 à 17h15 inclus, toute personne intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rappor-

tant du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes Métropole, Point Info (rez-de-chaussée), 4 Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes, en ligne sur le site internet de Rennes Métropole : <https://metropole.rennes.fr>, à la Maison du Projet du Bloisne, Place Jean Normand, Rennes, aux jours et horaires suivants :

- lundi 27 novembre et lundi 4 décembre : de 14h00 à 17h00
- mercredi 29 novembre et mercredi 6 décembre : de 14h30 à 17h30
- vendredi 1^{er} décembre : de 9h30 à 12h30
- jeudi 7 décembre : de 15h00 à 18h00

- consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition au Point Info de l'Hôtel de Rennes Métropole ;

- ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, Rennes Métropole - Service Foncier, 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex ou dauh-foncier@rennesmetropole.fr.

Madame Annick Liverneux, commissaire-enquêtrice, se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole le lundi 27 novembre 2023 de 9h30 à 12h30 ainsi que le dernier jour de l'enquête, soit le lundi 11 décembre 2023, de 14h00 à 17h00.

L237J10865

DEUXIÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral du préfet d'Ille-et-Vilaine, il sera procédé, à la demande d'Eiffage Aménagement, à l'ouverture d'une enquête publique du mardi 7 novembre 2023 (9h00) au vendredi 8 décembre 2023 (18h00), en vue du projet de parc d'activités de la Janais sur les communes de Chartres-de-Bretagne et Saint-Jacques-de-la-Lande, ainsi que sur les permis d'aménager nécessaires à la réalisation de ce parc d'activités.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête :

- à la mairie de Chartres-de-Bretagne, aux heures et jours habituels d'ouverture, sauf fermeture exceptionnelle et jours fériés ;

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h ;
- Mardi de 9h à 12h30.

À la mairie de Saint-Jacques-de-la-Lande aux heures et jours habituels d'ouverture, sauf fermeture exceptionnelle et jours fériés :

- Lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;
- Mardi de 8h30 à 12h00 ;
- Vendredi de 8h30 à 16h30.

sur le site internet de la préfecture : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurlau>

sur un poste informatique mis à la disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 (sur rendez-vous : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr).

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès d'Eiffage Aménagement situé 11 place de l'Europe - 78140 Vélizy-Villacoublay.

Des observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

- à la mairie de Chartres-de-Bretagne (Esplanade des Droits-de-l'Homme - 35131 Chartres-de-Bretagne) et à la mairie de Saint-Jacques-de-la-Lande (1 rue François-Mitterrand - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande) ;
- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Chartres de Bretagne, siège de l'enquête ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

Préciser, en objet du courriel : «AENV- Parc de la Janais ».

Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet susmentionné de la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Les observations sur le registre et par courrier sont consultables à la mairie de Chartres de Bretagne.

Madame Camille Hanrot-Lore, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations écrites ou orales du public à la mairie de Chartres-de-Bretagne :

- mardi 7 novembre 2023 de 9h à 12h ;
- lundi 20 novembre 2023 de 9h30 à 12h30 ;
- vendredi 8 décembre 2023 de 15h à 18h.

La commissaire enquêteur sera également présente à la mairie de Saint-Jacques-de-la-Lande pour recevoir en personne les observations du public :

- mercredi 15 novembre 2023 de 13h30 à 16h30 ;
- jeudi 30 novembre 2023 de 14h30 à 17h30.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine ou sur son site internet, ainsi que dans les mairies de Chartres-de-Bretagne et Saint-Jacques-de-la-Lande, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale formalisée par un arrêté préfectoral ou un refus.

L237J10874

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/10/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **LA TRUNAIS**
Siège social : Lieu-dit la Trunais 35830 BETTON

Capital social : 5 000 €
Objet : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment l'immeuble sis 2 rue de belle Ile, à Saint Grégoire (35) et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années
Gérant : Monsieur Gaëtan TETREL demeurant à BETTON (35830) - Lieu-dit la Trunais

La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

Le Gérant

L237J11434



JOLIE JOLIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 bis Rue Saint Nicolas
35470 BAIN DE BRETAGNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique privée en date du 7 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : JOLIE JOLIE.
Siège social : 9 bis Rue Saint Nicolas, 35470 BAIN DE BRETAGNE

Objet social : l'exploitation d'un fonds de commerce de décoration, idée cadeaux, bijouterie fantaisie et accessoires ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros
Gérance : Madame Eléna CHEDMAIL, demeurant 14 La Violais - 35320 POLIGNÉ, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.
Pour avis
La Gérance

L237J11540

WWW.7JOURS.FR

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé par voie électronique le 31 octobre 2023, il a été constitué la Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : PEERAMID

CAPITAL : 40 000 Euros
SIÈGE SOCIAL : RENNES (35000) - 2 rue de la Mabilais

OBJET :
La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

-le développement et la commercialisation d'applications et de logiciels d'analyse, d'information et de communication à destination des professionnels ;

-le conseil et la formation d'utilisateurs en matières de systèmes et logiciels informatiques ;

-la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

-toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;

-toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social.

DURÉE : 99 ans

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque associé dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre d'actions qu'il détient.

TRANSMISSION D' ACTIONS : Les transmissions d'actions sont libres si la société est unipersonnelle, ainsi qu'entre associés si la société comporte au plus deux associés. Toutes les autres transmissions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Yann LE LEANNEC, demeurant à GUICHEN (35580) - 1 T rue des Rochettes, a été nommé Président de la Société pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au R.C.S. de RENNES.

Pour avis

L237J11457



ALIVI-1

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 26 Rue de Lerma,
35470 BAIN DE BRETAGNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique privée en date du 3 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : ALIVI-1
Siège social : 26 Rue de Lerma, 35470 BAIN DE BRETAGNE

Objet social : La gestion, l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Vincent MALINGE,

demeurant 26 rue de Lerma, 35470 BAIN DE BRETAGNE.

Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis, La Gérance

L237J11478

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale :

MAISON LUCIEN DIOR.
Siège social : : 25, rue de la Saulaie - La Madeleine - ZAC René Cassin - 35400 SAINT-MALO. Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location

ou autrement, la construction, la réhabilitation, la rénovation, la mise en valeur, l'équipement, la vente, l'échange ou l'apport de tous immeubles, droits ou biens immobiliers et, le cas échéant, l'aliénation desdits biens immobiliers ; La location par bail commercial ou toute autre action portant sur un bail commercial ; La négociation, la conclusion, la réalisation de toutes opérations conformes au présent objet civil et susceptibles de favoriser le développement dudit objet, et notamment de toutes opérations de financement, et l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties personnelles ou réelles (et notamment hypothécaires) sur l'actif social ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil, notamment l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties réelles sur des opérations conformes au présent objet. Durée : 99 ans. Capital social : 1.000 euros, par apports en numéraire. Gérance : Mme Sylvie SCOTTI née CRUPEL demeurant 23, chemin de la Basse Fleurie - 35400 SAINT-MALO sans limitation de durée. Cessions de parts : agrément requis pour toute cession. RCS : SAINT-MALO.

Pour avis.

L237J11481



ADFPL

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue Joliot Curie
ZAC de la Goulgatière
35220 CHATEAUBOURG

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATEAUBOURG du 26 octobre 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : ADFPL
Siège social : 7 rue Joliot Curie - ZAC de la Goulgatière, 35220 CHATEAUBOURG

Objet social : la construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et terrains, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement (emprunt, crédit-bail), l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social, et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de la Société

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Anthony CHAUVVEL, né le 7 novembre 1981 à ST HILAIRE

DU HARCQUET (50), demeurant 1 rue du Val 35680 LOUVIGNE DE BAIS

Clauses relatives aux cessions de parts :

dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis

La Gérance

L237J11517



NOYA

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue Joliot Curie
ZAC de la Goulgatière
35220 CHATEAUBOURG

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATEAUBOURG du 26 octobre 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : NOYA
Siège social : 7 rue Joliot Curie - ZAC de la Goulgatière, 35220 CHATEAUBOURG

Objet social : la construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et terrains, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement (emprunt, crédit-bail), l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social, et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de la Société

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Sylvain CHAUVVEL, né le 14 juin 1986 à RENNES (35), demeurant 24 Les Basses Bétinières 35220 ST DIDIER

Clauses relatives aux cessions de parts :

dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis. La Gérance

L237J11521



CRV

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : L'Epéyère
35500 MONTREUIL SOUS PEROUSE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature

privée en date à MONTREUIL SOUS PEROUSE du 7 novembre 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : CRV
Siège social : L'Epéyère, 35500 MONTREUIL SOUS PEROUSE

Objet social : la construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et terrains, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement (emprunt, crédit-bail), l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Hervé JEHANNIN, né le 11 mai 1971 à ST HILAIRE DU HARCQUET (50), demeurant L'Epéyère 35500 MONTREUIL SOUS PEROUSE

Clauses relatives aux cessions de parts :

dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis

La Gérance

L237J11558



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte authentique reçu par Maître Gwenolé CAROFF, en date du 6 novembre 2023, à REDON (35600) 2 Rue des douves BP 70118.

Dénomination : SCI TOURVILLE.

Forme : Société civile immobilière.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés..

Siège social : Rue de Tourville, 35600 REDON.

La société sera immatriculée au RCS RENNES.

Gérant : Monsieur Israël YAKHOUCOV,

demeurant 14, Rue de la CROIX BLANCHE, 44460 St Nicolas de Redon

Gérant : Monsieur Daoud DJABRAILOV, demeurant 2 Rue Winston Churchill,

35600 Redon

Pour avis.

Le Notaire

L237J11517

SERVICE
DE RELECTURE
ASSURÉ

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE



RETROUVEZ TOUTE LA GAMME IVECO

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

MARTENAT
BRETAGNE

14 rue du Breil - 35135 CHANTEPIE - 02 99 26 14 20 - www.martenat.fr



CONSTITUTIONS



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Guillaume PAIN SAR, notaire associé de la SARL « LIBERTÉ NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à RENNES (Ille-et-Vilaine), 45, Boulevard de la Liberté,

le 7 novembre 2023 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'acquisition et l'exploitation, directe ou indirecte, d'un fonds de commerce de restauration sur place ou à emporter, brasserie, bar, café -concert.

Dénomination : GEORGETTE DES BOIS

Siège social : RENNES (35000), Les Landes d'Apigné.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (95.000,00 EUR).

Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.

L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Les gérants de la société sont : Monsieur Benjamin CHEDEVILLE, demeurant à RENNES (35000) 50 rue Adolphe Leray, Monsieur Jérôme DORE-JACQUET, demeurant à SAINT-GREGOIRE (35760) 5 allée de l'Isolé, Monsieur Antoine CHEDEVILLE, demeurant à SAINT-GREGOIRE (35760) 6 allée du Champ Rouge et Madame Sophie LEPRINCE, demeurant à BETTON (35830) 1 allée Eugène Delacroix.

Pour avis. Le notaire

L237J11575



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date des 7 et 8 novembre 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : BDLM

Siège social : 17 rue Ghislain Gielfrich 35580 GUICHEN

Capital social : 10.000 € représentant exclusivement des apports en numéraire

Objet :
- L'acquisition, la réception comme

apports, la construction, la location, la gestion et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers ;

- La propriété et la gestion, directe ou indirecte, pour son propre compte, de tous titres de sociétés, de toutes valeurs mobilières, de tous titres de créances et autres instruments financiers ;

Durée : 50 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérance :

- M. Raphaël DELAPORTE, né à AMIENS (80) le 29 mars 1985, demeurant à GUICHEN (35580) 17 rue Ghislain Gielfrich ;

- M. Grégory LE BONNIC, né à LANION (22) le 21 septembre 1978, demeurant à PACE (35740) 14 Allée du Vivier ;

- M. Sébastien BROUSSE, né à DOMONT (95) le 2 mai 1983, demeurant à VEZIN LE COQUET (35132) 2 Place des Lilas ;

- Et M. Philippe MIOULET, né à VANNES (56) le 3 avril 1982, demeurant à RENNES (35700) 135 rue d'Antrain.

Cession de parts : Les parts sociales se transmettent librement entre associés. Toutes autres cessions ou transmissions doivent être préalablement autorisées par décision collective extraordinaire des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au R.C.S. de RENNES.

Pour avis

M. Raphaël DELAPORTE
Associé fondateur spécialement mandaté à cet effet

L237J11613

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : ROEL'GALLETTE.

FORME SOCIALE : Société A Responsabilité Limitée.

SIEGE SOCIAL : 9, Place de la Mairie - 35630 HEDE-BAZOUGES.

OBJET SOCIAL : La prise, l'acquisition, l'exploitation par tous moyens de tous fonds de commerce de restauration traditionnelle, crêperie, pizzeria, sandwicherie, brasserie, traiteur, sur place ou à emporter. La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 5.000 euros.

GERANCE : Mme Rose LESAGE et M. Elouan RAIMBAULT demeurant ensemble 26, La Douperie - 35270 COMBOURG sans limitation de durée.

RCS RENNES. Pour avis.

L237J11626



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CEDEX 2

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 8 novembre 2023, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TEC MET ENERGIE

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : 103, La Lande de l'Ourme - 35150 CORPS-NUDS

Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger le développement, le financement, la construction, l'installation, l'exploitation, le service d'exploitation technique de site de production d'énergie renouvelable ; la vente desdites énergies produites ; la prise de participation sous toutes ses formes, soit par achat, souscription, apport, fusion de tous biens et valeurs mobilières, dans toutes entités juridiques relevant des secteurs précités ainsi que la prise de contrôle sous toutes ses formes dans une telle structure. Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

Capital : 500 € divisé en 50 actions de 10 € chacune, intégralement libérées

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Un associé peut se faire représenter par un autre associé ou toute autre personne justifiant d'un mandat.

Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associée unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les actions doivent, pour être transmises à titre gratuit ou onéreux, de quelque façon qu'il soit, recevoir un agrément donné dans les conditions fixées aux statuts.

Président : Monsieur Ludovic FAUCHEUX demeurant à CORPS-NUDS (35150), 103, La Lande de l'Ourme, est nommé en qualité de Président pour une durée indéterminée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Pour avis. le Président.

L237J11627

RETROUVEZ-NOUS SUR
7JOURS.FR

MODIFICATIONS



LEGAVRE ALEXANDRE CHAUFFAGE PLOMBERIE

SARL au capital de 20 000 €

Siège social : La Masse
35250 SAINT MEDARD SUR ILLE
833 699 440 RCS RENNES

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision en date du 12/10/2023, l'associée unique a décidé d'ajouter le sigle suivant en complément de la dénomination sociale de la Société : LACP.

Pour avis
La Gérance

L237J11205



AARPI AVOXA RENNES
5 allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES

HOPPEN

Société par actions simplifiée au capital de 19 595 542 €

Ancien siège social : 8 Square du Chêne Germain - 35510 CESSON-SEVIGNE

Nouveau siège social : 3 avenue de Belle Fontaine - Bâtiment Energies B2 - 35510 CESSON-SEVIGNE

852 161 686 RCS RENNES

Par procès-verbal des décisions du Président, il a été décidé en date du 31 octobre 2023 de transférer le siège social de la Société, du 8 Square du Chêne Germain - 35510 CESSON-SEVIGNE au 3 avenue de Belle Fontaine - Bâtiment Energies B2 - 35510 CESSON-SEVIGNE, à compter du 1^{er} novembre 2023.

L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de RENNES.

L237J11372



MODIFICATIONS



ESANA

Société par actions simplifiée
au capital social de 5000 €
siège social : 2 rue des Châtaigniers
35113 DOMAGNE
884 679 218 RCS RENNES

AVIS DE PUBLICITE

1- Aux termes des décisions de l'associé unique du 27 septembre 2023 il résulte que :

Monsieur Jean-François TRICOT, domicilié 2 rue des Châtaigniers 35113 DOMAGNE a démissionné de ses fonctions de Président à compter du 27 septembre 2023 ; et Madame Sophie TRICOT, domiciliée 2 rue des Châtaigniers 35113 DOMAGNE a démissionné de ses fonctions de Directeur Général à compter du 27 septembre 2023.

Monsieur Benoît ROUCHE, domicilié 42 rue du Hyl, 35510 CESSON-SEVIGNE, a été nommé en qualité de nouveau Président à compter du 27 septembre 2023.

2- Aux termes des décisions de l'associé unique du 25 octobre 2023 il résulte que :

Le siège social de la Société ESANA, a été transféré du 2 rue des Châtaigniers, 35113 DOMAGNE, au 9 bis ZA des Fontenelles, 35113 DOMAGNE, et ce à compter du 25 octobre 2023.

L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis,

L237J11381

ASML

SAS au capital de 150 000 €uros
Siège Social : Zone Industrielle de la Giraudière 35530 NOYAL-SUR-VILAINE
RCS RENNES 827 490 970

L'AGO du 30/09/2020 a pris acte de la démission de Mme Catherine BIAIS CAC titulaires et désigné pour la durée du mandat restant à courir, en qualité de CAC titulaire, la société AUDIT EXPERTISE - 6 rue Le Haut Quesnoy à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (50300),

Aux termes d'une délibération de l'AGO, en date du 30/06/2023, il résulte que :

- Il n'y a pas lieu de remplacer la société AUDITEAS, commissaire aux comptes suppléant ;

- La société Groupéo Audit, représentée par M. Vincent PENHOAT, exerçant à RENNES (35000), 19 rue du Sapeur Michel JOUAN, a été nommée en qualité de co-CAC titulaire pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO des associés, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028 ;

- M. Sylvain GOUGEON, exerçant à RENNES (35000), 38 rue Philippe Lebon, a été nommé en qualité de co-CAC suppléant, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO des associés, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028.

Pour avis,
Le Président

L237J11384

STUDIO EDWIGE
SAS au capital de 1000 €
Siège social :

12 Rue de la Vallée 77590 Bois-le-Roi
877 687 624 RCS de Melun

Le 02/11/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 5 Allée de la Grande Treille Bureau 3 35200 Rennes, à compter du 01/11/2023.

Président : Mme TINGAUD Flavie, demeurant 12 rue de la Vallée 77590 Fontaine-le-Port
Radiation au RCS de Melun et réimmatriculation au RCS de Rennes

L237J11420

Suivant l'assemblée Générale Ordinaire en date du 31 Octobre 2023, il a été décidé le transfert du Siège Social de la SARL EURODEM 35, du 9 rue des Charmilles 35510 CESSON SEVIGNE au 149

Avenue du Maine 75014 PARIS.
N° SIREN 89205156600016
Gérant : Monsieur BOUSSEAU Jean Paul, domicilié 96 rue Jeanne Wedells 37100 TOURS
Capital 2000 euros
en conséquence l'article 4 sera modifié
Mention sera portée au RCS de RENNES
L237J11441

OFFICE NOTARIAL DE CORPS-NUDS
Me JAGAUULT-PELERIN
Me HUPEL-DELAMARRE
32 Boulevard François Mitterrand
35150 CORPS-NUDS

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE - NOMINATION CO-GERANCE

Dénomination : **EURL FGE**. Forme : SARL au capital de 5000 euros. Siège social : 7 Rue du Rossignol, 35230 BOURG-BARRE. 819870106 RCS de Rennes. Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 20 septembre 2023, l'associé unique a décidé à compter du 20 septembre 2023 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination FGE. La modification de l'article 3 des statuts sera faite en conséquence au RCS DE RENNES. Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 20 septembre 2023, l'associé unique a pris acte de la nomination de Madame Aurélie GATEL épouse WIDDRINGTON demeurant à BOURG-BARRE (35230) 7 rue du Rossignol, avec effet au 20 septembre 2023. De sorte que la co-gérance est désormais assurée par Monsieur Julien WIDDRINGTON et Madame Aurélie demeurant ensemble à BOURG-BARRE (35230) 7 rue du Rossignol. La modification de l'article 8 des statuts sera faite en conséquence au RCS DE RENNES Pour avis, La gérance.
L237J11468



PIGEAULT IMMOBILIER AGENCES

SAS au capital de 400 000 €
Siège social : 25, rue de la Monnaie
35000 RENNES
310 862 974 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFORMATION EN SAS - PROROGATION DE LA DUREE DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes des décisions unanimes en date du 16.10.2023, la collectivité des associés a décidé :

- de la transformation de la société en SAS à compter du 16.10.2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui réintègre désormais la Société.

L'objet de la Société, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés.

Le capital de la société reste fixé à la somme de 400 000 €.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Forme : La Société, précédemment sous forme de SARL, a adopté celle de SAS

Administration :
Avant sa transformation en SAS, la société était gérée par :

- Gérant : M. Jean-Pierre PIGEALTE
Sous sa nouvelle forme, la société est administrée par :

- Présidente : Société PIGEALTE IMMOBILIER (393 364 849 RCS RENNES) dont le siège social est situé 25, rue de la Monnaie 35000 RENNES

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. En cas de pluralité d'associés, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés qu'avec l'agrement préalable donné par le Président de

la société.
- de proroger la durée de la Société de 49 années, soit jusqu'au 09.09.2076. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de RENNES
Pour avis.
La Gérance

L237J11499



SCI LA VERONNIERE

Société civile Immobilière
au capital de 1.524,49 euros
Siège social : 6 impasse Trégastel -
35400 SAINT-MALO
RCS SAINT-MALO 381 649 235

Aux termes d'un acte reçu par Maître Charles PIQUEREL, notaire à SAINT-MALO, en date du 6 novembre 2023, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 798.475,51 euros pour le porter de 1.524,49 euros à 800.000,00 euros par apport en numéraire libéré par compensation avec le solde créditeur d'UN compte courant d'associé. L'augmentation de capital social a été réalisée par élévation du montant nominal des parts sociales.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 1.524,49 euros.

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 800.000,00 euros.

Pour avis,

L237J11524



GP

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 80.000 €
Siège social : 4 rue d'Estrées -
35000 RENNES
528 507 221 RCS RENNES

NOMINATION DE COGERANTS

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 octobre 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérants de la société, pour une durée illimitée à compter de cette même date, 15 heures 00, Monsieur Guy BÉTIM, demeurant Le Clos de la Pierre - SAINT-AUBIN-DU-PAVAIL à CHATEAUGIRON (35410) et Monsieur Olivier BÉTIM, demeurant La Hestrinais à CORSEUL (22130).

Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis,

L237J11525

LA FINANCIERE DE MONTMUR

Société par actions simplifiée
au capital de 1 524 500 euros
Siège social : Parc d'Activités du Bois de Soeuvers - 2, rue de la Clairière
35770 VERN-SUR-SEICHE
441 759 958 RCS RENNES

AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes des décisions unanimes des associés du 6 novembre 2023, le capital a été augmenté d'une somme de 22 600 euros en numéraire ; les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis. Le Président

L237J11536



STONE

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 31 000 euros
Siège social : Le Vieux Bourg
35550 SAINT-JUST
429 635 055 RCS RENNES

AVIS DE MODIFICATIONS

Par délibération du 30/10/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1/11/23, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui réintègre désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 31 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Michel COTTAIS, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
la Société SIATTOC, société civile au capital de 165 000 euros, ayant son siège social La Glonais 35550 PIPRIAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 640 403 RCS RENNES.

Représentée par Monsieur Michel COTTAIS.

Pour avis. Le Président

L237J11582

HARVEST GLASS HARDWARE

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 115.000 euros
Ancien siège social :
121, rue du Temple de Blossne
35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
Nouveau siège social : 5, square de la Rance - 35000 RENNES
539 059 188 RCS RENNES

Par assemblée générale extraordinaire du 08/11/2023 il a été décidé à compter de cette même date, 1/ de transformer la société en société par actions simplifiée. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : société à responsabilité limitée. Nouvelle mention : société par actions simplifiée. Dénomination : HARVEST GLASS HARDWARE. Capital social : 115.000 €. Administration : Ancienne mention : Gérant : M. Ahmed HELIMI sis 3, rue Derval - 35000 RENNES. Nouvelle mention : Présidente : FINANCIERE ELISYA (n° 802 735 324 RCS RENNES) sis 5, square de la Rance 35000 RENNES, représentée par son gérant M. Ahmed HELIMI. Les fonctions de gérant de M. Ahmed HELIMI ont pris fin au 08/11/2023. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. 2/ de transférer le siège social du 121, rue du Temple de Blossne - 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE au 5, square de la Rance - 35000 RENNES. RCS RENNES. Pour avis,

L237J11608

ABONNEZ-VOUS !

MODIFICATIONS

COMELEC

Société à responsabilité limitée au capital de 120 000 euros
Siège social : 7 boulevard de l'Odé - 35740 PACE
R.C.S. RENNES 398 294 371

AVIS DE MODIFICATION

Par acte valant décisions collectives des associés en date du 8 novembre 2023, la collectivité des associés a décidé de nommer pour une durée de six exercices, en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire, conformément aux dispositions de l'article L.823-2 du Code de commerce, : la société « ADITIS AUDIT CAC », sise 106 A rue Eugène Pottier - 35011 RENNES, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 443 344 650, représentée par Monsieur Pierre-Yves POIRIER, Directeur Général.

L237J11616

DISSOLUTIONS

MONICOL

Société civile immobilière
Au capital de 45.734,70 euros
Siège social : 18 rue Gurvand
35000 RENNES
401 649 280 RCS RENNES

Par décisions des associées en date du 30/09/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. Mme Colette JUIN demeurant 18 rue Gurvand - 35000 RENNES a été nommé Liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 18 rue Gurvand - 35000 RENNES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES.

L237J11383

EVOLIS AVOCATS
40 Bd de la Tour d'Auvergne
35065 RENNES CEDEX

MAR'YAN

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 63 BD VOLTAIRE
35000 RENNES
813 741 774 RCS RENNES

DISSOLUTION ANTICIPEE

En date du 3 novembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et ce à compter du même jour.

Siège de liquidation, où la correspondance doit être adressée et les actes et documents concernant la liquidation notifiés : Chez M. Yannick SIMON, 1 rue de l'Odé (35830) BETTON.

Liquidateur : M. Yannick SIMON, géant, demeurant 1 rue de l'Odé (35830) BETTON, sans autre limitation de pouvoirs que ceux réservés par la loi et la décision de l'associé unique.

Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation : Greffe du tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis, le liquidateur

L237J11596

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2023, l'associé unique de la société **YB DIAGNOSTIC IMMO**, SARL unipersonnelle au capital de 5 000,00 €, siège social : Parc d'Activité des Noës 35380 PLELAN LE GRAND, SIREN 878 630 029 RCS RENNES, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 juillet 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Yohan BOISSEAU, demeurant 25 bis rue de l'Hôtel de Ville 53240 ANDOUILLE, associé unique, exercera les

fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 2 rue des Eglantiers 56380 BEIGNON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le Liquidateur.

L237J11602

CLÔTURES

LENA, SOCIETE EN LIQUIDATION Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5 000€ sise 75 Avenue Joseph Jan 35170 BRUZ 79883862 RCS de RENNES. Par décision de l'associé unique du 01/03/2023, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme GILLES Marie-Noëlle 75 Avenue Joseph Jan 35170 BRUZ, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 03/11/2023. Radiation au RCS de RENNES.

L237J11456

**CABINET ALAIN GORRET
NICOLAS MARUELLE**
Espace performance
Centre Alphas Bat H1
35760 SAINT-GRÉGOIRE
02 99 23 03 22



SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ANCAFA

Société en liquidation
Au capital de 150 €
RCS SAINT-MALO 794 840 728
Siège social : 17, rue du Haut Champ
35 800 SAINT-BRIAC-SUR-MER

Suivant décision collective des associés en date du 23/10/2023, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 23/10/2023 ;

- donné quitus aux Liquidateurs, Madame RIVOAL Monique et Monsieur RIVOAL Loïc, demeurant ensemble 5, rue de la Lande Seche à CESSON-SEVIGNE (35 510) et déchargé ces derniers de leur mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-MALO.

Mention sera faite au RCS de SAINT-MALO.

Pour avis

L237J11526

COCERTO

Experts-comptables accompagnateurs
des créateurs et repreneurs d'entreprises
www.cocerto.fr

LE BRIQUER YANNICK MENUISERIE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 8 000 euros
Siège social et de liquidation :
8 allée Christophe Colomb
35160 MONTFORT-SUR-MEU
449 075 209 RCS RENNES

AVIS

L'Assemblée Générale réunie le 31 octobre 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Yannick LE BRIQUER, demeurant 8 allée Christophe Colomb 35160 Montfort-sur-Meu, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Rennes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis, le Liquidateur

L237J11587

Allo Débarras

MAISONS - APPARTEMENTS - BUREAUX
CAVES & GRENIERS
SUCCESIONS

Particuliers & Professionnels

06 89 86 80 33
extra.35@hotmail.fr



NOTAIRES DES LICES
Notaires associés
11 rue Rallier du Baty
RENNES
Tél. 02 99 78 57 57



SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SO.TI.CO.

Société civile au capital de 61.000 €
Siège social : 18 Rue de Brest
35000 RENNES
RCS RENNES 348 340 829

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal en date du 19 octobre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture de la liquidation de la société à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

L237J11619



P. MARCHAND

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : 37 rue de Bain, 35620 TEILLAY
Siège de liquidation : 37 rue de Bain
35620 TEILLAY
804242758 RCS RENNES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2023 au 37 rue de Bain 35620 TEILLAY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre MARCHAND, demeurant 13, Village de l'Hermitière 35230 ORGERES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur

L237J11630

SERVICE
DE RELECTURE
ASSURÉ

FONDS DE COMMERCE



CAP NOTAIRES
20, route de Saint-Malo
35520 LA CHAPELLE
DES FOUGERETZ
02 99 66 51 01

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Gwenaëlle KOMAROFF-BOULCH, soussignée, notaire, associé, membre de la SARL CAP NOTAIRES, titulaire d'Offices notariaux, exerçant à la résidence de LA CHAPELLE DES FOUGERETZ (35520), 20 Route de Saint Malo, avec bureau permanent à SAINT GERMAIN SUR ILLE (35250), 19 Avenue du Tertre, le 3 novembre 2023, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée YSOLL, dont le siège est à PACE (35740) 3 place Saint Melaine, identifiée au SIREN sous le numéro 854034659 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES, à la Société dénommée LOUCAM, dont le siège est à MELESSE (35520) 6 rue Gilles Gahinet, identifiée au SIREN sous le numéro 980480610 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Le fonds de commerce de restauration rapide dans le domaine de la fabrication, de la vente à emporter et de la livraison à domicile de pizzas sis à PACE (35740), 3 Place Saint Melaine, connu sous le nom commercial DOMINO'S PIZZA.

Propriété et entrée en jouissance le 3 novembre 2023.

Prix principal : 338.400,00 €
Oppositions, chez Maître KOMAROFF-BOULCH, 20 route de Saint Malo 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour insertion. Le notaire.

L237J11450

Suivant acte reçu par Maître François-Eric PAULET, Notaire à RENNES (35000), 4, rue du Champ Dolent le 31/10/2023, a été cédé par :

La Société VAL CONSEIL, SNC au capital de 8.000€, dont le siège est à RENNES (35700), 4 rue d'Estrées, et immatriculé au RCS RENNES 444 178 487

A :
La Société SNC MLM BOULAY, SNC au capital de 30.000€, dont le siège est à RENNES (35000), 4 rue d'Estrées et immatriculé au RCS RENNES 977 638 469

Un fonds de commerce de JOURNAUX ARTICLES DE FUMEURS-PRESSE -BIMBELOTTERIE-ARTICLES DE PARIS ET PARFUMERIE-JEUX exploité à 4 Rue d'Estrées à RENNES (35000), lui appartenant, connu sous le nom commercial LE VIZIR

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 360.000€

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notariale de Me PAULET à RENNES où domicile a été élu à cet effet.

L237J11500

annoncelegale@7jours.fr

CESSIONS



ÉTUDE
DU MAIL

13 impasse Gautier Père & Fils
CS 91000 - 35720 COMBOURG

Suivant acte reçu par Maître Charles LACOURT, notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «Étude du Mail» titulaire d'un Office Notarial à COMBOURG, le 2 novembre 2023 en cours d'enregistrement.

La société dénommée **SARL GAYELLES COIFFURE**, SARL nationale au capital de 7500,00 EUROS, ayant son siège social à RENNES (35700), 35, rue Guy Ropartz, identifiée au SIREN sous le numéro 792447401 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

A vendu à : La société dénommée **RIAUX**, Société à responsabilité limitée au capital de 5000 EUROS, ayant son siège social à COMBOURG (35270), 19 B Rue des Princes, identifiée au SIREN sous le numéro 979808243 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO.

Un fonds de commerce de COIFFURE MIXTE ET JUNIOR, VENTE DE PRODUITS COSMÉTIQUES ET ACCESSOIRES, exploité à COMBOURG (35270), 19 Bis rue des Princes.

Prix de : SOIXANTE MILLE EUROS (60 000,00 €) dont 56.170,00€ d'éléments incorporels et 3.830,00€ d'éléments corporels, payé comptant

Entrée en jouissance : 2 novembre 2023

Oppositions à l'office de Me Charles LACOURT notaire à COMBOURG, 13 imp. Gautier Père et Fils, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BO-DACC).

Pour unique insertion,
Me Charles LACOURT

L237J11601

CHANGEMENT DE PATRONYME

Madame JEANNE dit LEVAVASSEUR Brigitte née le 08/06/1959 à Longjumeau (91), demeurant 10 rue du grand Domaine à CESSON SEVIGNE agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de LEVAVASSEUR.

L237J11615

AUTRES ANNONCES

SCEA LEROUX

Au capital social de 280 000 €
Siège social : La Tionnais
35150 AMANLIS
520 371 329 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

L'associée unique de la SCEA LEROUX, a décidé la dissolution anticipée de ladite société, à compter du 15 décembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SCEA LEROUX peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de RENNES.

Pour insertion,

L237J11382

ABONNEZ-VOUS !

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social
Dénomination : LES TRIPORTEURS FRANÇAIS.

Forme : SAS.
Capital social : 352900 euros.
Siège social : 18 parc Lorans, avenue CHARDONNET, 35000 RENNES.
822453494 RCS de Rennes.

Aux termes d'une décision en date du 3 octobre 2023, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

L237J11455

ENVOI EN POSSESSION

Suivant testament olographe en date du 27 mars 1999, **Madame Marie Françoise Thérèse LEFEUVRE**, née à LA DOMINELAIS (35390) le 7 octobre 1934, demeurant à LA DOMINELAIS (35390) 81 La Basse Noë, décédée à GRAND-FOUGERAY (35390) le 1^{er} septembre 2023, a consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Anne-Marie GAUTIER, notaire à BAIN-DE-BRETAGNE (35470), suivant procès-verbal en date du 23 octobre 2023, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal judiciaire de RENNES (35000) le 6 novembre 2023.

Opposition à l'exercice des droits des légataires pourra être formulé par tout intéressé auprès de Maître Anne-Marie GAUTIER, notaire à BAIN-DE-BRETAGNE (35470), chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception de la copie du testament par le greffe du Tribunal judiciaire de RENNES.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis
Maître Anne-Marie GAUTIER

L237J11498



Étude de Mes
LE MOGUEDEC et GONZALEZ
Notaires associés à CHATEAUGIRON
(Ille-et-Vilaine), 2 rue Dorel

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date des 9 août 2011, 5 novembre 2013 et 6 novembre 2013, Madame Armelina Marcelle Juliette GUINÉ, en son vivant servante en retraite, demeurant à JANZE (35150) 4 rue Armand Jouault. Née à SAINT-ARMELE (35230), le 13 septembre 1924. Veuve de Monsieur Roger Marius ROUGON et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à JANZE (35150) (FRANCE), le 22 juin 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Bertrand LE MOGUEDEC, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée dénommée « BERTRAND LE MOGUEDEC - JEROME GONZALEZ, NOTAIRES ASSOCIÉS », titulaire d'un Office Notarial à CHATEAUGIRON, 2 rue Dorel, le 3 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Bertrand LE MOGUEDEC, notaire à CHATEAUGIRON (35410), référence CRPCEN : 35017, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RENNES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament (06/11/2023). En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L237J11530

CAP NOTAIRES
20, route de Saint-Malo
35520 LA CHAPELLE
DES FOUGERETZ
02 99 66 51 01

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 juin 2018, **Madame Annie Gisèle Raymonde TRAVERS**, en son vivant sans profession, demeurant à MONTREUIL-SUR-ILLE (35440) 6 B rue de la Hauteville. Née à RENNES (35000), le 10 juin 1961. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à COMBOURG (35270) (FRANCE), le 19 octobre 2023. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emmanuelle CROSSOIR, notaire, associée, membre de la SARL CAP NOTAIRES, titulaire d'Offices notariaux, exerçant à la résidence de LA CHAPELLE DES FOUGERETZ (35520), 20 Route de Saint Malo, avec bureau permanent à SAINT GERMAIN SUR ILLE (35250), 19 Avenue du Terre, le 7 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emmanuelle CROSSOIR, notaire à LA CHAPELLE DES FOUGERETZ, avec bureau permanent à SAINT GERMAIN SUR ILLE, référence CRPCEN : 35014, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RENNES, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L237J11537

RECTIFICATIFS

RECTIFICATIF à l'annonce parue dans 7 Jours du 28 octobre 2023, concernant la société SCI CLARAY, 15 bis rue du Claray 35170 BRUZ. Il y a lieu de lire «acte authentique reçu par Me Corinne RIMASSON notaire à SAINT GREGOIRE, 1 rue de la Terre Feu.

L237J11377

RECTIFICATIF à l'annonce parue dans 7 Jours du 28 octobre 2023, concernant la société **SCI CLARYSSE**, 2 allée Anne Frank 35520 Montreuil le Gast. Il y a lieu de lire «acte authentique reçu par Me Corinne RIMASSON».

L237J11378



Suite à la parution de l'annonce n°21596938/zone 20 dans le 7 jours - Petites affiches de Bretagne (35) du 21/10/2023, il a été écrit : « duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine ».

Il fallait lire : « suivi d'un procès-verbal de contrôle de la saisine du légataire universel dressé le 26 octobre 2023 par Maître LEFEVRE-LE SOMMER, notaire à ST MALO 39 rue Le Pomellec.

Le reste de l'annonce est inchangé.

L237J11474

7 Jours
Fonctionne en
régie publicitaire sur
toute la France

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

VENTES DE FONDS DE COMMERCE

Résumé hebdomadaire des publicités de cession de fonds de commerce en Ille-et-Vilaine. Les informations qui suivent sont diffusées uniquement à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité du journal.

26-10-2023 - Vendeur : SARL TRIKA - Acheteur : QFC

Activité : restauration rapide sur place et à emporter r. Adresse : 22 Rue de la Visitation 35000 RENNES FRANCE. Prix : 80 000,00 €.

Oppositions : Election de domicile : DYADEIS NOTAIRES 6 Cours Raphaël Binet Cs 14351 35043 Rennes Cedex pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce

27-10-2023 - Vendeur : SRP - MADAME ALFRED - Acheteur : CONCEPT T

Activité : vente d'objet de décoration et de mobiliers neufs et d'occasions. Adresse : 57 Rue Ville Pépin 35400 Saint-Malo FRANCE. Prix : 170 000,00 euros €. Oppositions : Election de domicile : Office Notarial 3 Rue Nicolas Bouvier 35400 Saint-Malo pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

20-10-2023 - Vendeur : Le Bienvenue - Acheteur : REDON CITY MARKET

Activité : un fonds de commerce et artisanal de boucherie, charcuterie, plats préparés à emporter, vente de volailles, alimentation, bar, snack. Adresse : 68 RUE SAINT MICHEL 35600 REDON France ; Prix : un fonds de commerce et artisanal de boucherie, charcuterie, plats préparés à emporter, vente de volailles, alimentation, bar, snack pour un fonds de commerce et artisanal de boucherie, charcuterie, plats préparés à emporter, vente de volailles, alimentation, bar, snack prix : 82 000,00 €. Oppositions : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, auprès de la Selarl Cabinet Gaignard Avocat, avocat au barreau de Rennes, demeurant 4, rue du Pré Botté, 35000 Rennes, où domicile a été élu à cet effet.

27-10-2023 - Vendeur : ETABLISSEMENTS DE MEURE - Acheteur : SOLEIL NUTRITION
Activité : branche de fonds de commerce de fabrication, transformation et négoce (achat et vente en gros, demi-gros) d'aliments pour bétail de l'espèce ruminant (matières premières brutes ou élaborées, mash, aliments à base de tourteau de soja, colza, maïs, blé et autres céréales, produits nutritionnels, de diététique, d'hygiène et de valorisation des fourrages, etc). sis Rue du Gros Chêne Zone D'Activité 35750 IFFENDIC RANCE. Prix : 500 000,00 €. Oppositions : Election de domicile au fonds vendu pour la correspondance : GUEGUEN AVOCATS - Maître Laurent GABORIAU 100 Rue du Leinster Bp 34119 44241 la Chapelle-sur-Erdre Cedex Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

25-10-2023-Vendeur : BUTH SAMNANG - Acheteur : LA CANTINE DE SAM

Activité : un fonds artisanal et de commerce de «traiteur asiatique, spécialités à emporter » sis et exploité à titre ambulatoire sur les marchés de Acigné, Saint-Aubin-du-Cormier et La Chapelle-des-Fougeretz, sous l'enseigne «La Cantine de Sam FRANCE. Prix : 7 000,00 €. Oppositions : Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales au cabinet d'avocats Astre, représenté par Me Sophie Adjiman, sis 5, rue Louis -Jacques-Daguerre, immeuble Matière Grise, 35136 Saint-Jacques de la-Lande (adresse postale : 5, rue Louis-Jacques-Daguerre, immeuble Matière Grise, CS 50806, 35208 Rennes cedex 2).

RENAULT MEGANE E-TECH 100% ELECTRIQUE

prêt
à partir⁽¹⁾



300€ à partir de /mois⁽²⁾
borne et installation offertes⁽³⁾

LLD sur 37 mois, 1^{er} loyer de 1500€
5 000€ de bonus écologique et
2 500€ de prime à la conversion déduits⁽⁴⁾
3 ans de garantie, assistance 24/24 et entretien inclus pour 1€/mois⁽⁵⁾

profitez du bonus écologique jusqu'au 15 décembre 2023

modèle présenté : Renault megane e-tech 100% électrique iconic EV60 super charge, option peinture métallisée **393€/mois⁽⁶⁾** pack sérénité Renault inclus pour 1€/mois⁽⁵⁾ (1) marque déposée, dans limite des stocks disponibles. (2) Renault megane e-tech 100% électrique equilibre EV60 super charge, hors options. (3) locations longue durée, assurances facultatives, 37 mois/30 000 km max, 1^{er} loyer 9 000€ ramené à 1 500€ après déduction 5 000€ bonus éco et 2 500€ prime à la conversion. sous réserve étude et acceptation diac, agissant sous la marque commerciale mobilize financial services, sa au capital de 415 100 500€ - siège social : 14 av. du pavé neuf 93168 noisy-le-grand cedex - siren 702 002 221 rcs bobigny. restitution véhicule chez concessionnaire en fin contrat + paiement frais remise en état standard et km sup. (4) achat et installation par mobilize power solutions dans limite de 1 900€ pour achat de Renault megane e-tech 100% électrique. (5) conditions sur service-public.fr. (6) pack sérénité Renault selon conditions contractuelles, 37 mois/30 000 km (au 1^{er} des 2 termes atteint) inclus dans loyer pour 1€/mois. contrat de lld peut être souscrit sans contrat d'entretien. détail en points de vente et sur renault.fr. offres à particuliers non cumulables et valables dans réseau Renault participant pour toute commande de Renault megane e-tech 100% électrique neuve du 01 au 30/11/23. consommations min/max (wh/km)*: 155/170, émissions co₂ (g/km)*: 0 lors du roulage, hors pièces d'usure. *selon norme wltp. © c. choulot



assemblée en France dans notre manufacture de Douai

renault.fr

pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo #SeDéplacerMoinsPolluer



Crédit Photo : Gettyimages. Photographie retouchée 026787-00.



**NOUS CROYONS EN TOUS CEUX
QUI NOUS NOURRISENT.**



au plus près de chacun

L'octroi d'un crédit professionnel est soumis à l'étude et à l'acceptation de votre dossier par le Prêteur, votre Caisse de Crédit Mutuel de Bretagne. Crédit Mutuel ARKEA. SA. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. SIREN 775 577 018 RCS Brest. Orlas 07 025 585.10/2023. Document publicitaire.

Crédit Mutuel de Bretagne
est une fédération du groupe
Crédit Mutuel ARKEA

Crédit Mutuel
ARKEA

À L'OUEST
JAZZ
#33

7 → 25 NOV 2023
RENNES & SES ENVIRONS

HENRI TEXIER TRIO • NAÏSSAM JALAL QUARTET
CHASSOL • DOMINIQUE FILS-AIMÉ
BELMONDO DEAD JAZZ • ROSIE FRATER-TAYLOR
ARIEL BART • LÉON PHAL

